

ANNEXES

Tables des Annexes

- **Annexes 1 et 2** : modèle d'outil de travail, indiquant les références de série, le nom du défunt, les lieux de vie, les objets de l'étude et leur prix lors d'inventaire et/ou de vente, ainsi que le calcul général des objets mobiliers et ceux faisant l'objet de l'étude.
- **Annexe 3** : liste des procureurs au Parlement, 1746, A.D.I.V., série C : C 1836
- **Annexe 4** : liste des procureurs au Présidial, 1740, A.D.I.V., série C : C 1835
- **Annexes 5 à 8** : transcription des listes de la série C : C 1836, 1835, 1834, concernant les procureurs au Parlement, les procureurs au Présidial et les notaires royaux
- **Annexe 9** : élévation de la façade du Palais de Rennes, A.D.I.V., série C : C 315 Fi 03
- **Annexe 10** : projet pour la construction de l'hôtel de ville, du présidial et du beffroi, A.D.I.V. série C : C309 Fi 39
- **Annexes 11 et 12** : projet pour l'agrandissement de la motte Madame, A.D.IV. , série C : 355 Fi 346 01 et 02
- **Annexe 13** : carte du faubourg de la rue Hue, A.D.I.V., série C, C Fi 355 08
- **Annexe 14** : miroir du XVII^e siècle, musée Antoine Vivernet de Compiègne
- **Annexe 15** : miroir du XVII^e siècle, musée Le Secq des Tournelles de Rouen
- **Annexe 16** : miroir du XVII^e siècle, château-musée de Dieppe
- **Annexe 17** : miroir de 1730, musée des Beaux-Arts de Rouen
- **Annexe 18** : miroir du XVIII^e siècle, musée des Beaux-Arts de Fécamp

- **Annexe 19** : tableau de Jan Steen *La Famille van Goyen*, musée de Kansas City
- **Annexes 20 et 21** : représentation d'un atelier de haute lisse et d'un atelier de basse lisse
- **Annexe 22** : carte de situation des ateliers d'Aubusson et de Felletin
- **Annexe 23** : tapisserie d'Aubusson, XVI^e siècle, *Aristoloché*, collection particulière
- **Annexe 24** : tapisserie des Gobelins, XVIII^e siècle, *Bal chez Don Quichotte*, musée du Louvre
- **Annexe 25** : tapisserie d'Aubusson, XVII^e siècle, *L'Astrée*, collection particulière
- **Annexe 26** : tapisserie d'Aubusson, XVIII^e siècle, *La tenture chinoise*, collection particulière
- **Annexe 27** : tapisserie d'Aubusson, XVIII^e siècle, *La toilette*, musée de la tapisserie d'Aubusson
- **Annexe 28** : peinture de Boucher, XVIII^e siècle, *Dame attachant sa jarrettière*, musée Thyssen-Bornemisza de Lugano
- **Annexe 29** : paravent de la Savonnerie, XVIII^e siècle
- **Annexe 30** : peinture anonyme, XVIII^e siècle, *Le Régent dans son cabinet avec le duc de Chartres*, musée du château de Versailles
- **Annexes 31 à 35** : inventaire des tableaux de la collection de Lopriac, 1721, A.D.I.V., série E : 2 E 1 305
- **Annexe 36** : transcription de l'acte

- **Annexes 37 et 38** : tableau comparatif des tableaux des collections de Lopriac en 1721 et 1750, A.D.I.V., série E : 2 E1 305 et série B : 4 B 5025
- **Annexe 39** : inventaire de Boylesvé, 1747, A.D.I.V., série B : 2 B 620
- **Annexe 40** : peinture de Pierre-Paul Rubens (1577-1640), *Minerve protégeant la Paix contre Mars* ou *La Guerre et la Paix*, National Gallery de Londres
- **Annexes 41 à 47** : *Charte et statut des imprimeurs* Editions Guillaume Vatar, Rennes, M DCC LXXX, A.D.I.V., série F : 1 F 968-976
- **Annexe 48 à 51** : requête de Maurice Ravaux successeur de Jacques-Jean Vatar, A.D.I.V., série C : C 1463 (1759-1763)
- **Annexes 52 à 54** : liste des libraires avec avis moral concernant Ravaux, A.D.I.V., série C : C 1464 (1765-1767)
- **Annexe 55** : liste des libraires avec avis moral, A.D.I.V., série C : C 1465 (1768-1769)
- **Annexe 56** : gravure de Blaise de Vigenère, 1630, *Les Histoires de Philostrate*, Bibliothèque municipale de Rouen
- **Annexe 57** : quittance de Maurice Ravaux de 1764, pour des achats de livres par le président de la Bourdonnaye Montluc, A.D.I.V., série J : 23 J 10
- **Annexe 58** : portrait de Jean-François Huguet
- **Annexes 59 à 65** : inventaire de Pierre Angillis, peintre, 1734, A.D.I.V., série B : 2 B 564
- **Annexes 66 et 67** : transcription de l'inventaire Angillis et de l'acte de naissance
- **Annexes 68 à 72** : inventaire de Robin d'Estréans, 1750, A.D.I.V., série B : 2 B 620

- **Annexes 73 et 74** : transcription de l'inventaire Robin d'Estréans

- **Annexe 75** : peinture de Baziray, 1750, *Portrait d'Armand Charles Robin d'Estréans*, musée des Beaux-Arts de Rennes

- **Annexe 76** : blason d'Armand Charles Robin d'Estréans

- **Annexe 77** : peinture de Baziray, 1730, *Portrait d'homme en veste brune*, collection privée (vente de juillet 2004)

- **Annexe 78** : peinture de Baziray, 1730, *Portrait de femme en bleu*, collection privée (vente de juillet 2004)

- **Annexe 79** : quittance de Lunaud, peintre, 1783, A.D.I.V., série J : 23 J 11

- **Annexe 80** : peinture de Simon Vouet (1570-1649), *Vierge à l'enfant, Sainte Elisabeth, Saint Jean-Baptiste et Sainte Catherine dit Sainte Famille*, musée du Prado de Madrid

- **Annexe 81** : peinture de Simon Vouet (1570-1649), *Sainte famille avec saint Jean-Baptiste*, Fine arts museum de San Francisco

- **Annexe 82** : peinture de Simon Vouet (1570-1649), *Le repos de la Sainte famille*, musée des Beaux-Arts de Grenoble

- **Annexe 83** : peinture de Simon Vouet (1570-1649), *Sainte famille avec saint Jean-Baptiste et sainte Elisabeth*, musée du Louvre de Paris

- **Annexe 84** : gravure de Jean-Michel Moreau (1741-1814), « *Monsieur c'est un fils* », musée du Petit Palais de Paris

- **Annexe 85** : peinture de Jean-Baptiste Greuze (1723-1805), *Un écolier étudiant sa leçon*, National Gallery of Scotland d'Edinbourg

scellés	Nom Etat Domicile	Inventaire et vente publique	valeur
...	Messire Joseph Luc de KERNEZNE Seigneur marquis de la ROCHE Lieutenant des maréchaux de France Château du Boschet Hôtel Marboeuf Rennes * lien avec 4 B 5122 décès en 1759 , marquise de la Roche * il est possible que ces mêmes tapisseries soient celles retirées par Paul Christophe de Robien en 1759 * différents outils de mathématiques adjugés à Monsieur le Président de Robien, 40 £, il s'agit de Christophe Paul	Vente du 17 février 1738 et suivant, Rennes <i>Une très mauvaise tapisserie de cuir doré en morceaux adjugée après plusieurs enchères à la Regné</i> <i>Neuf petits tableaux sur bois très anciens et cassés adjugés ... au Sr Curé</i> <i>Quatre feuilles dabavent garnye d'étoffe rouge adjugées ... a Mademoiselle Pichot</i> <i>Un vieux tapy de broderie adjugé ... au Sr Curé</i> <i>Cinq vieilles feuilles dabavent adjugées au Sr Curé</i> <i>Six vieilles pièces de tapisserie verdure adjugées au Sr Beaumont, tapissier</i> <i>Cinq vieux morceaux de tapisserie Belgame adjugés au Sr Beaumont</i> <i>Six vieux morceaux de tapisserie Belgame adjugés ...</i> <i>Quatre tableaux adjugés ... à la Cholon</i> <i>Une petite carte sur veslin adjugée ... à monsieur le Président de Robien</i> <i>Huit pièces de tapisserie haute lisse <u>histoire de Saint Paul</u> adjugées à Madame la marquise de la Roche</i> <i>Un tapy de turquy adjugé... a la Beaumont et retiré par préférence par Madame de la Roche</i> <i>Un tapy de turquy adjugé ... au Sr Recteur de Saint Germain</i> <i>Deux mauvais tapys de turquye adjugés ... a la Reine</i> Livres de la Bibliothèque adjugés au Sr Vatar <i>Quatre portières de broderie adjugées ... a Magdelaine Vigor et retirées sur le champ par Madame la marquise de la Roche</i> <i>Deux vieux tableaux adjugés ... a la demoiselle Villeneuve</i> <i>Un écran un tapy de Turquye adjugés ... au Sr Curé et retirés par préférence par Madame la marquise de la Roche</i> <i>Une pièce de toile herbée (sic) adjugée a Madame de Kernis</i>	1 £ 16 s 3 £ 10 £ 7 £ 3 s 8 £ 10 s 210 £ 20 £ 15 £ 3 £ 1 £ 4 s 858 £ 16 £ 12 £ 6 £ 100 £ 36 £ 5 s 6 £ 18 £ 56 £

suite de la vente de Kernezné	<i>Un petit miroir a carée dorée adjudé .. au Sr Closbourg et retirés par préférence par Madame la marquise de la Roche</i>	...
	<i>Les livres de musique adjudés ... a la Vigor et retirés ...</i>	...
	<i>Cinq morceaux de tapisserie de hautes lisses a <u>feuillage renversé</u> adjudés .. a la Chartier</i>	119 £
	<i>Cinq autres morceaux de tapisserie a personnage adjudés a Beaumont</i>	144 £
	<i>Deux pièces de tapisserie de verdure adjudées a Beaumont</i>	30 £
	<i>Deux pièces de tapisserie adjudées a la Chenay</i>	21 £
	<i>Un petit miroir a carée dorée adjudé a la Mauclair</i>	20 £
	Total de la vente	10 356 £
Total des images, tapisseries et glaces	1632 £	
.....	15, 75%	

Inventaire Kernezné
1738
A.D.I.V. 2 B 580

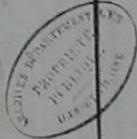
Parlement de Bretagne
JURISDICTION ROYALE

TITRES DES OFFICES.	NOMS DES TITULAIRES.	LIEUX DE RECEPTION DANS LES OFFICES.	DOMICILES DES TITULAIRES.	PREST. ANNUEL.
<i>Procureurs</i>	<i>J. B. Le Breton</i> <i>Baccouviere</i> <i>Satiur</i> <i>Bouvard</i> <i>Le Roy</i> <i>Ravouel</i> <i>Du Brail</i> <i>feain</i> <i>Juston</i> <i>Berdelot</i> <i>Gostin</i> <i>Bizgul</i> <i>Sittou</i> <i>Du Boire</i> <i>Cosfon</i> <i>Nerrie</i> <i>Ben</i> <i>Sasquier</i> <i>De Miniac</i> <i>felot</i> <i>Jaurout</i> <i>Sear</i> <i>Le Gault</i> <i>Lanier</i> <i>Bidant</i> <i>Boitve</i> <i>auveur</i> <i>Le Gué</i> <i>Philippe</i> <i>Nouvet</i>	<i>Parlement</i>	<i>Renner</i>	



JURISDICTION ROYALE D

TITRES DES OFFICES.	NOMS DES TITULAIRES.	LIEUX DE RECEPTION DANS LES OFFICES.	DOMICILES DES TITULAIRES.	PREST.	ANNUEL.
<i>Procureur.</i>	<i>De La Motte Goumet De La Groullonnais Bazin Latta Juhel Ribault Lian Moussial Jouit Le Roy Binoit Desloc Bouvine Jouffelin Aulignere hepin Guerin Joussant Beziel Groschant De Louarnel Teliot Jumon Lousel Le Grand Goury Bouvier Richard Boullé Le Barbier Loryet Rolland Le Meur</i>	<i>Presidial</i>	<i>Renues</i>		



Liste des procureurs au Parlement de Bretagne en 1740
A.D.I.V. C 1836

Procureurs au Parlement

APVRIL
BACONIERE le jeune
BACONNIERE
BARON
BELLENGER
BERNARD
BERTELOT
BERTIER
BERTIER le jeune
BIDART
BIZEUL
BLESTEAU
BOISLEVE
BONAMY
BOSCHER
BOULLE
BOURE
BRINDEAU
BURCHET
BUREAU
CASSARD
CLEMENCEAU
COLLET
COSSON
COUTON
DANO
DE GENNES
DE GLAU
DE LA GREZILLONNAIS
DE LE MARRE
DE MINIAC
DE MINIAC le jeune
DESNOES
DIVEUR
DORE
DU BOUEIX
DUBOIS
DUBOIS
DUBOIS le jeune
DUBREIL
DUFERCE
DULIEPVRE
DUVAL
EVEN
FAVROT
FELOT
FELOT le jeune
FRAIN
GAUDIN
GAULTIER

GERME
GESLIN
GILLART
GINGUENE
HERGAULT
JAMONT
JAMOT
JUSTON
LANDANET
LANIER
LAUGE
LAURON
LE BRETON Paul
LE BRETON Paul
LE CHEVALIER
LE FEUVRE
LE GAULT
LE GUE
LE MARCHAND le jeune
LE MASSON
LE MASSON le jeune
LE MINIHY
LE RAY
LEBRETON
LEROY
LESENECHAL
LOHIER
LOUYER
MAHE
MAINGUY
MARCHAND
MENAULT
MERZIC
MILLOT
MOREAU
MORFOUACE
NOUVEL
PARIS
PASQUIER
PATTIER
PEAU
PESNOT
PHELIPPE
PITTEU
RAISON
RAVEND
RAVENEL
RIGADOU
SAULNIER
SAUVEUR
SOUNET
TETIOT
TILLY
VARIN

Liste des procureurs au siège présidial en 1740
A.D.I.V. C 1835

PROCEUREURS AU PRESIDIAL

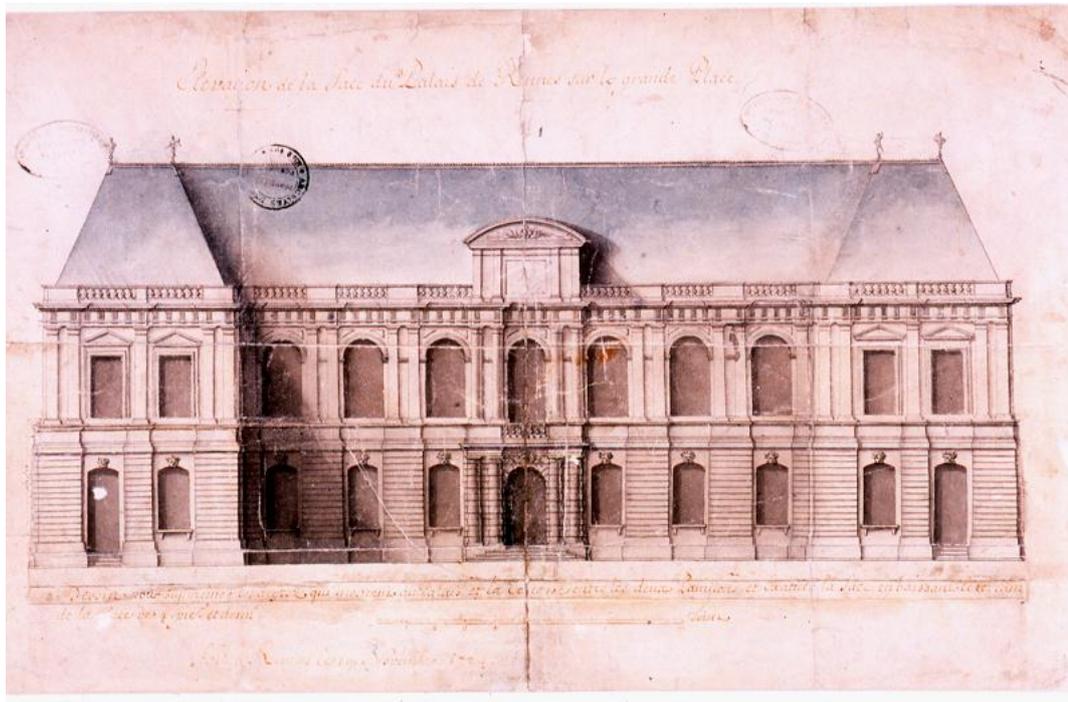
BARBIER François
BARDON
BAZIN
BEZIEL
BIDON
BINOIR
BONNIEU
BOULLE
BOUVARD
BOUVIER
CHEREIL
CHOPIN
CORVAISIER
COUESNEL
DE LA GREZILLONNAIS
DE LA MARRE
DE LOURMEL
DENOUAL
DES CHAMPS
DESHAIES
DESTOC
DOURSAULT
DULIEPVRE
FOUESNEL le jeune
FOUGERE
GARCON
GENDROT
GOURY
GROHANT
GUERIN
GUIGNARD
HAMART
HELLANDAYER
HERBERT
HERPIN
JOUET
JOUSSELIN
JUHEL
LE BARBIER
LE BORDAIS
LE GAULT
LE GRAND
LE GRAND J.L
LE GUE
LE MERET
LE MEUR
LE MOYNE
LEROY
LORYOT
LOUVEL

MALHERBE
MOREL
OLLIVIER
PETITPAIN
PIARD
PIEDEVACHE
PIETTE
POUSSIN
RIBAULT
RICHARD
ROLLAND
ROUXEL
RUFFLE
SIMONET
SIMONET
TETIOT
TROUILLARD
ULLIAC

Liste des notaires royaux en 1744
A.D.I.V. C 1834

NOTAIRES ROYAUX

ANCELIN
BAUDOIN
BERTELOT
BIARD
CLAIRET
DE L GREZILLONNAIS
DES CHAMPS
LE BARBIER
LE LOUE
LE MASSON
MORIN
OLIVIER
POCQUET
RICHELOT
SOHIER
TUMOINE



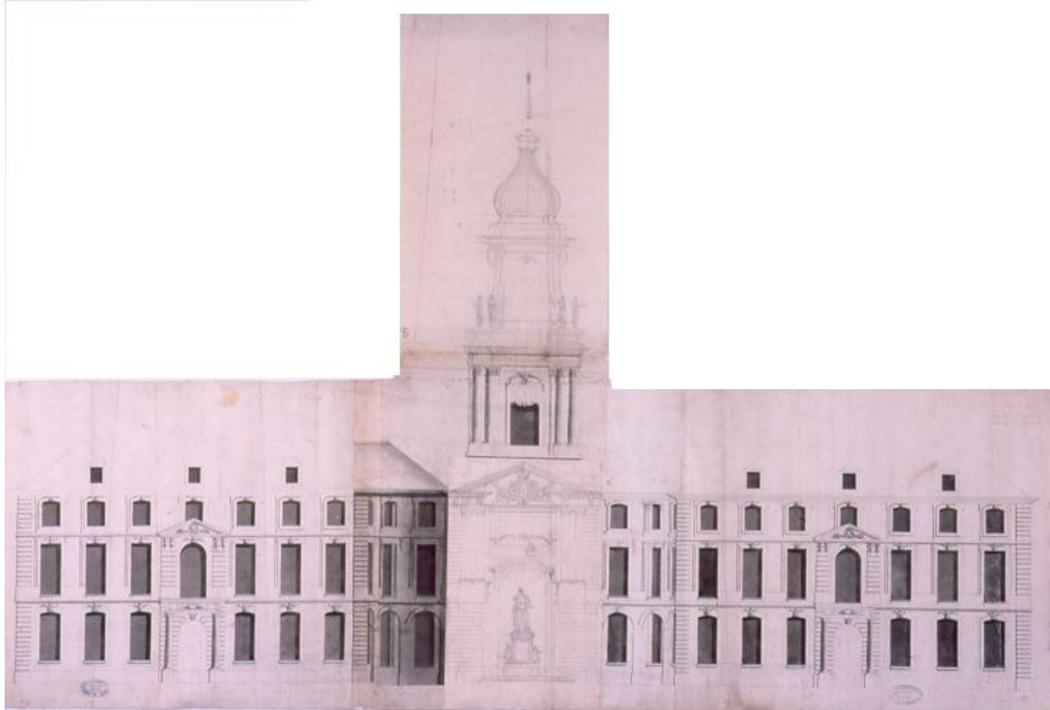
Elévation de la façade du Palais de Rennes sur la grand place

Dessin entoilé

Plume encre de Chine, aquarelle

Cliché A.D.I.V.

C 315 Fi 03



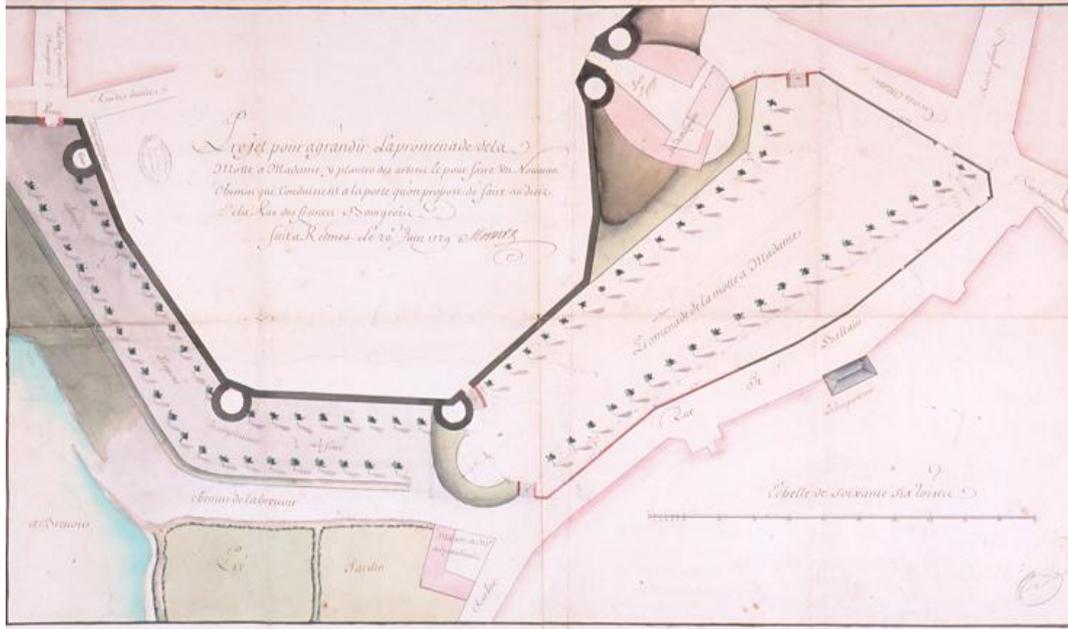
[Projet définitif pour la construction de l'hôtel de ville, du présidial et du beffroi de Rennes]

Plume, encre de Chine, lavis et mine de plomb

1730

Cliché A.D.V.I.

C 309 Fi 39



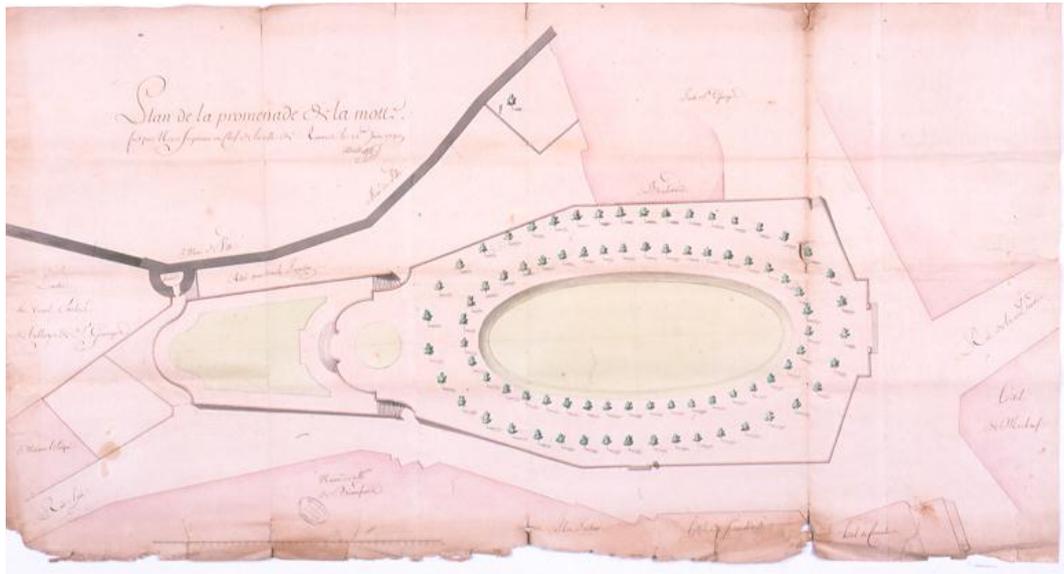
Projet pour agrandir la promenade de la Motte Madame, y planter des arbres et pour faire un nouveau chemin qui conduise à la porte qu'on propose de faire au droit de la rue des Francs-Bourgeois

Dessin aquarellé

1729

Cliché A.D.I.V.

C 355 Fi 346 01



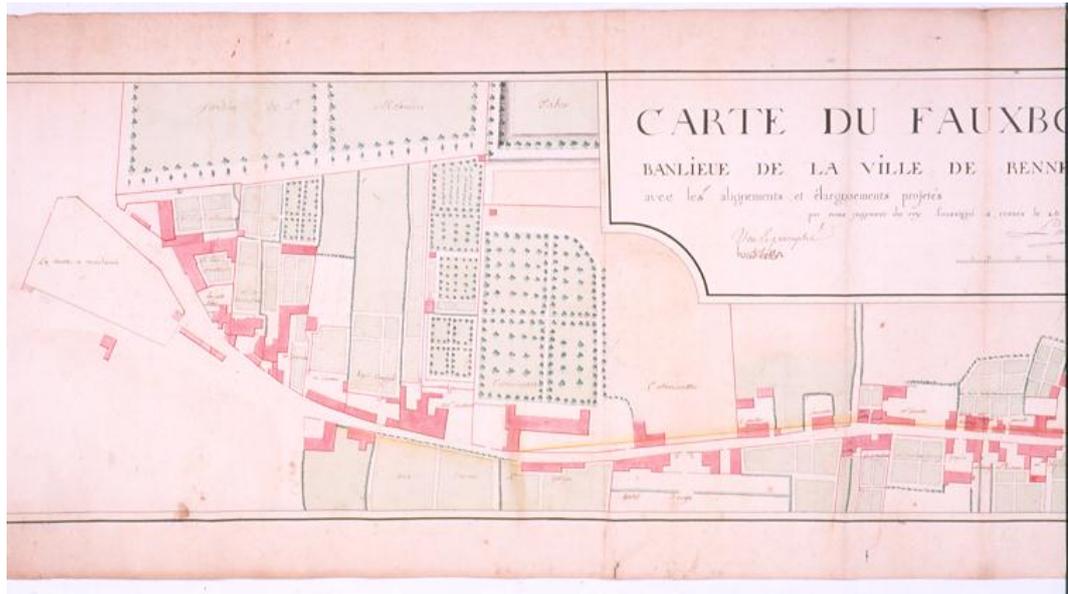
*Projet pour agrandir la promenade de la Motte Madame, y planter des arbres
et pour faire un nouveau chemin qui conduise à la porte qu'on propose de faire
au droit de la rue des Francs-Bourgeois*

Dessin aquarellé

1729

Cliché A.D.I.V. 35

C 355 Fi 346 02



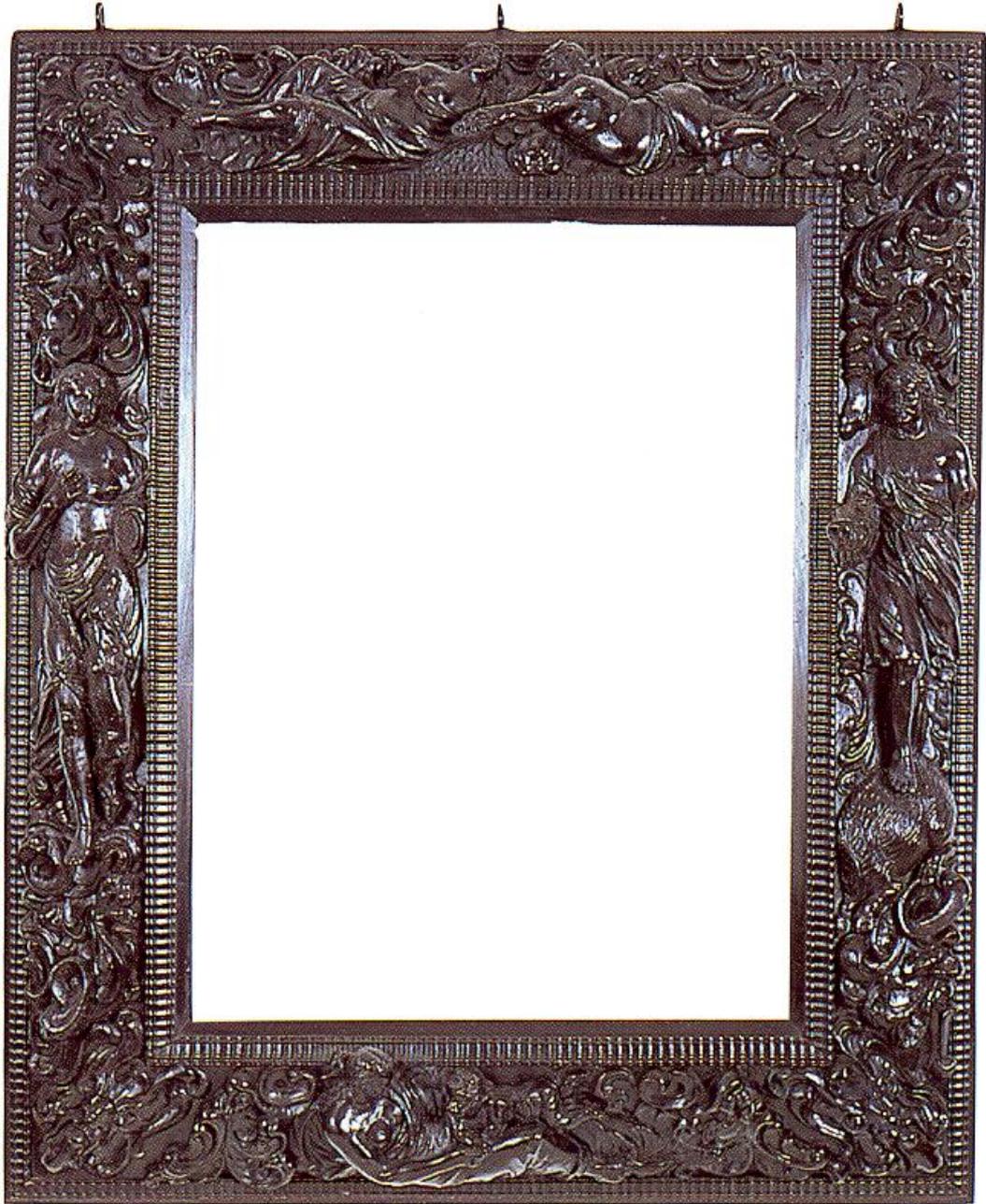
Carte du faubourg, rue Hue, banlieue de la ville de Rennes avec les alignements et élargissements projetés.

Plume, encre de Chine et aquarelle.

1737

Cliché A.D.I.V. 35

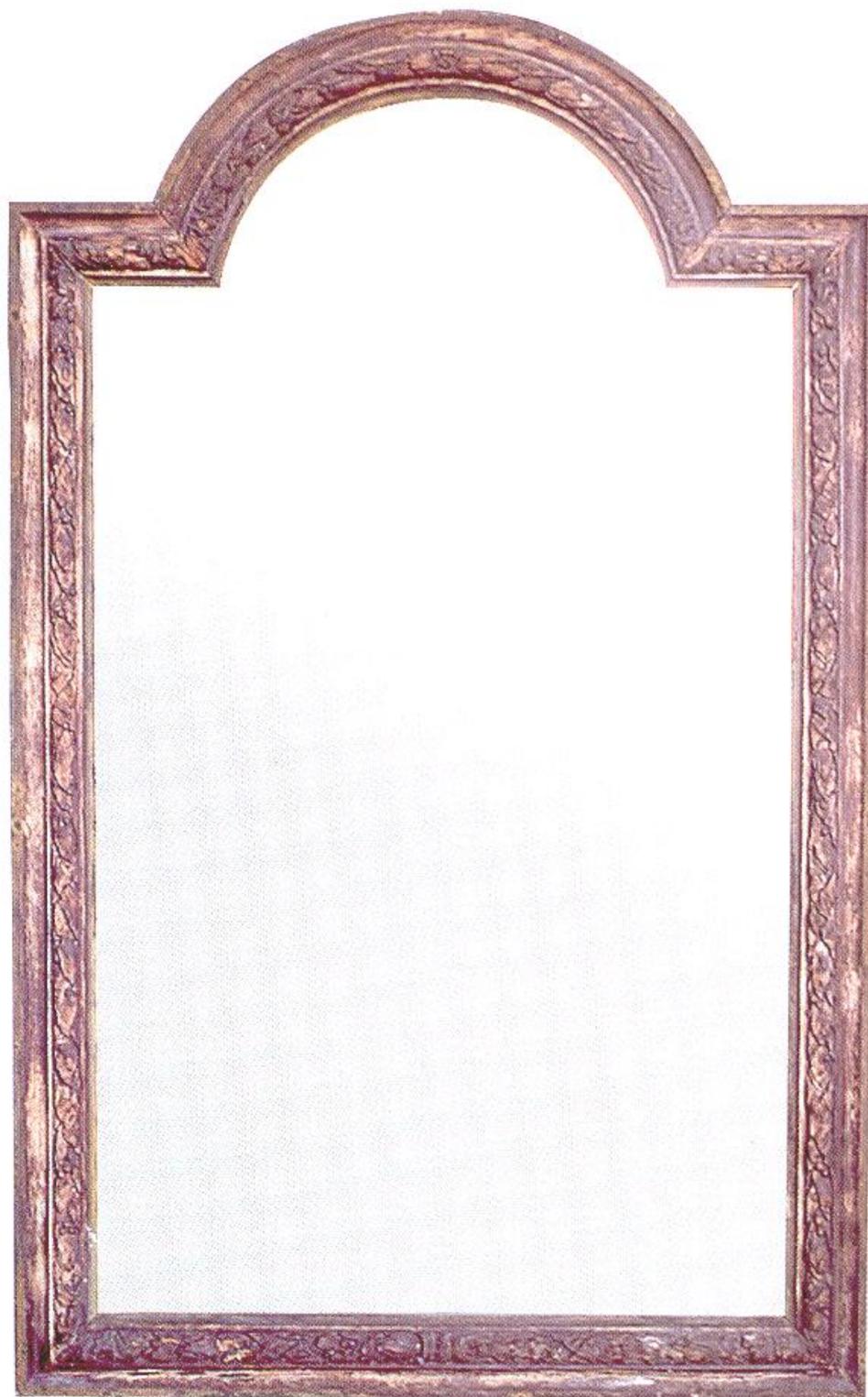
C Fi 355 08



France, début XVII^e siècle
Bois feuillu clair teint en noir
90 x 13 cm
Musée Antoine Vivernet, Compiègne



France, XVII^e siècle
Fer repoussé
122,5 x 73 cm
Musée Le Secq des Tournelles, Rouen



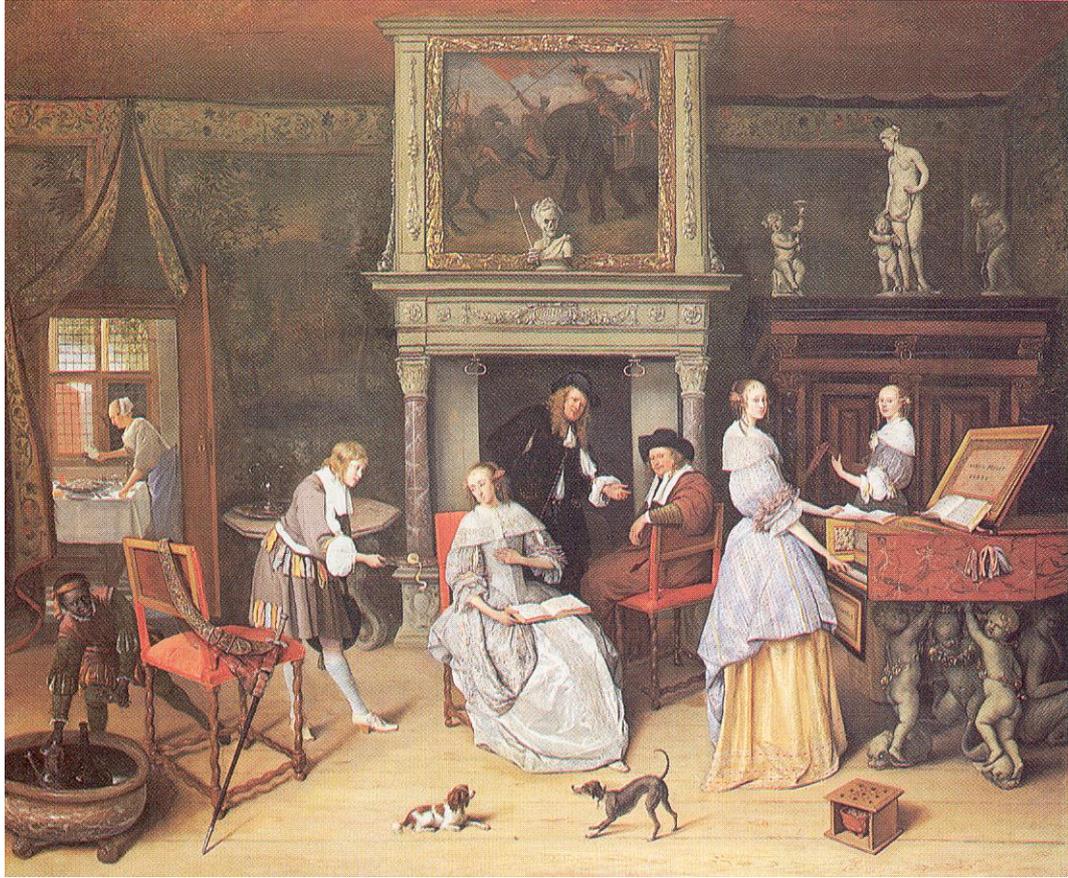
France XVII^e siècle
Bois non doré
149 x 91 cm
Château-musée , Dieppe



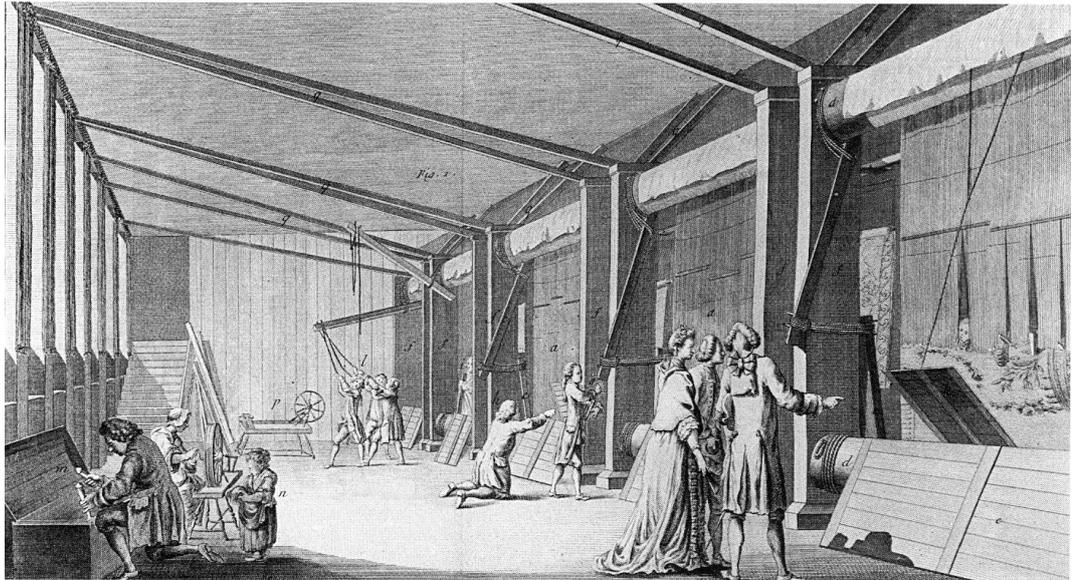
France, vers 1730
Bois doré sculpté
152 x 94
Musée des Beaux-Arts, Rouen



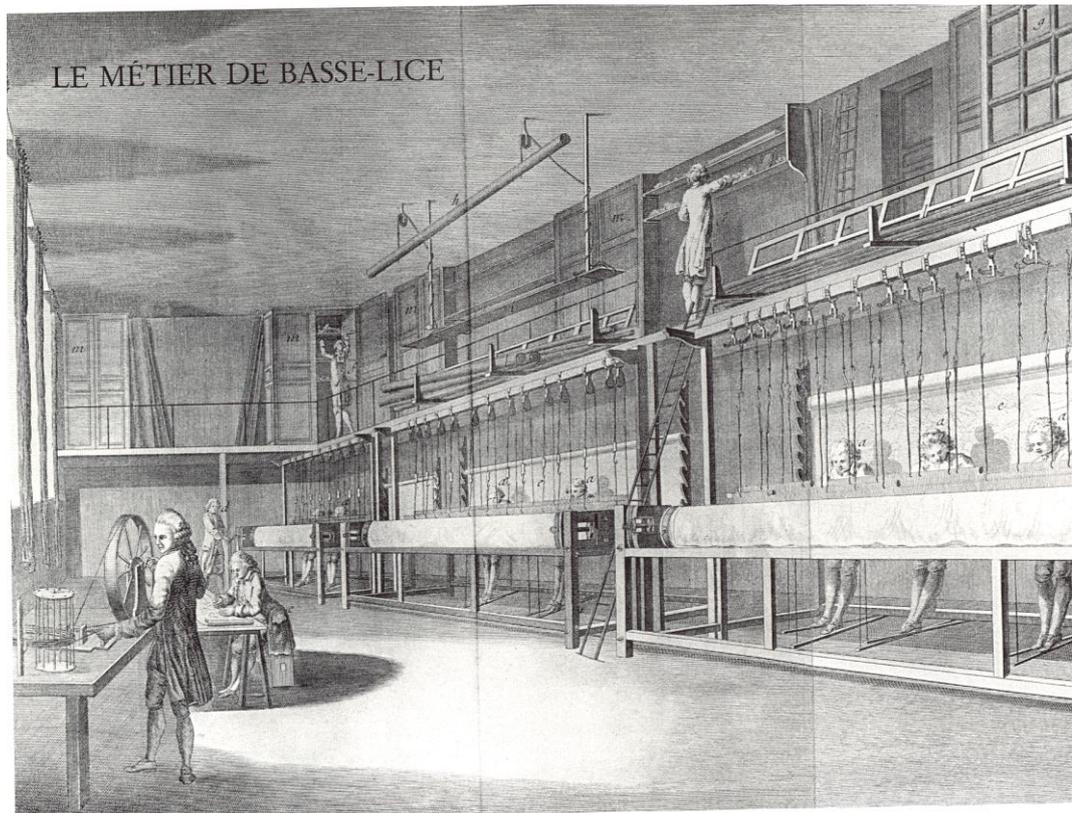
France, XVIII^e siècle
Bois doré et sculpté
101 x 62 cm
Musée des Beaux-Arts, Fécamp



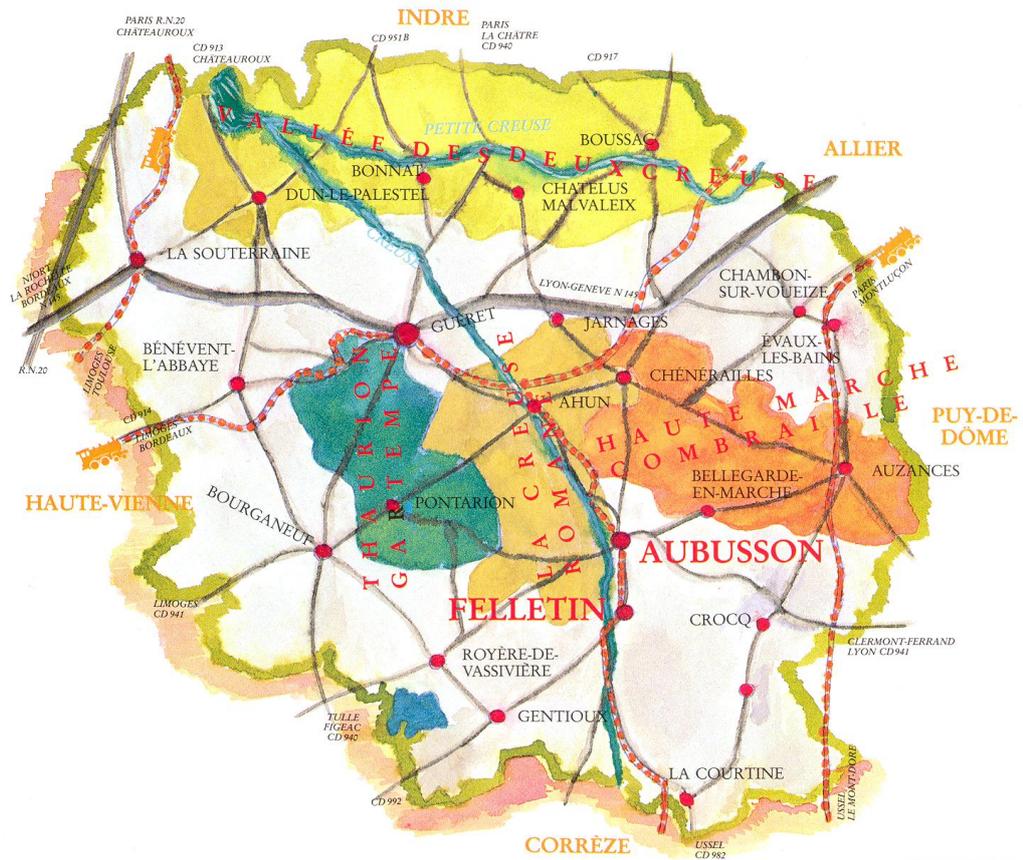
Jan Steen (1623/1625-1679)
La famille Van Goyen
Peinture
1650
Musée de Kansas City



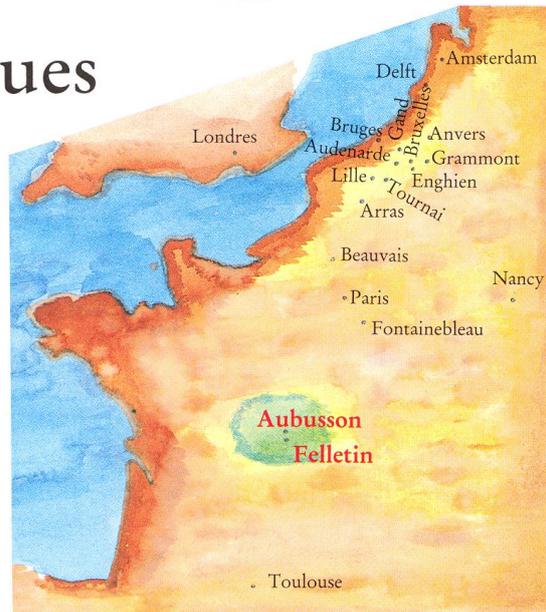
Atelier de haute lice
in Machault (P.-Y.), Malty (T.), *Les routes de la tapisserie en Ile-de-France*,
Paris, Editions Herné, 2000, p. 183 et suivantes



Atelier de basse lice
in Machault (P.-Y.), Malty (T.), *Les routes de la tapisserie en Ile-de-France*,
Paris, Editions Herné, 2000, p. 183 et suivantes



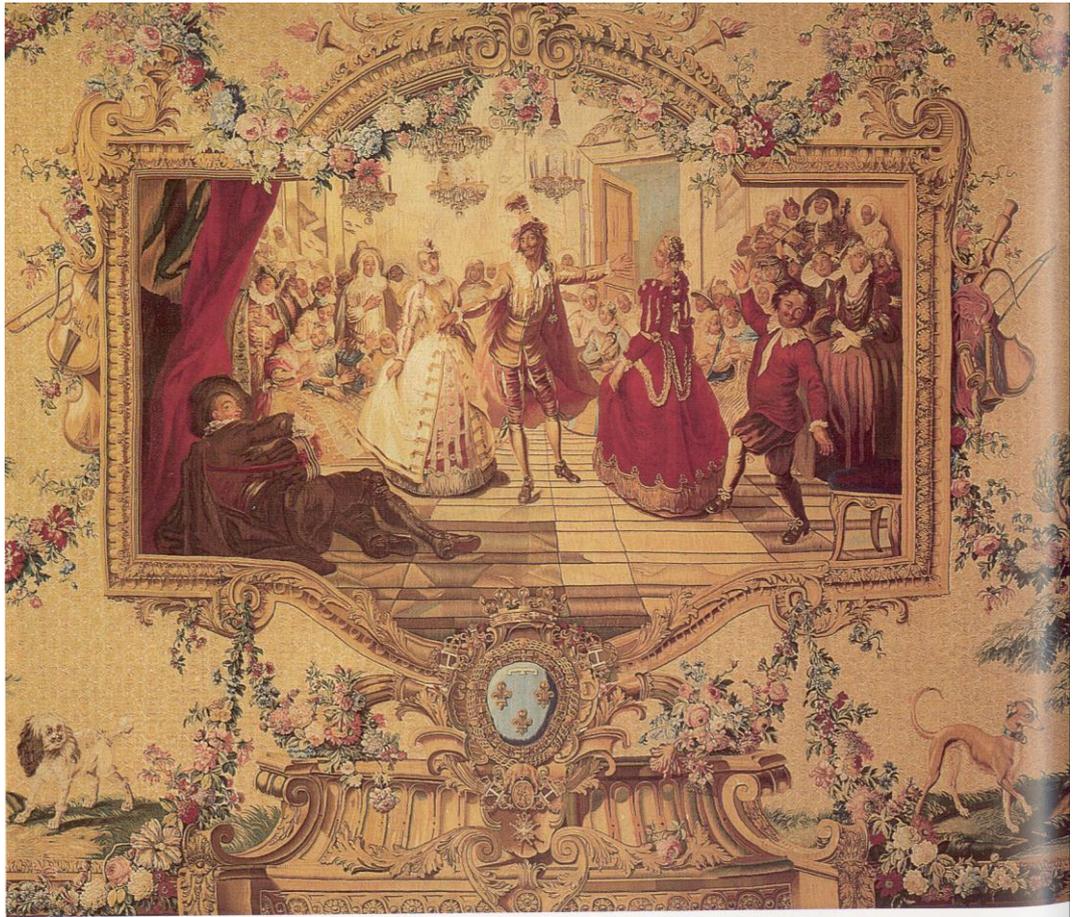
Lieux historiques de la tapisserie



Carte de localisations des ateliers des Marches
in Chevalier (D.) et (P.), Bertrand (P.), *Les tapisseries d'Aubusson et de
Felletin, 1457-1791*, Paris, Editions Solange Thierry, 1988.



Aristoloche
Tapisserie
XVI^e siècle
Atelier de la Marche
Collection particulière



Le Bal chez Don Quichotte
Tapisserie
Atelier des Gobelins
Dessins de Charles Coypel
1732-1736
Musée du Louvre, Paris



L'Astrée
Tapisserie
Atelier d'Aubusson
XVII^e siècle
Collection particulière



La tenture chinoise
Tapisserie
Atelier d'Aubusson
1750-1770
Dessin de Boucher
Carton de Dumons
Collection particulière



La Toilette

Tapisserie

1750-1775

245 x 310 cm

d'après François Boucher

carton de Dumons

Musée de la Tapisserie, Aubusson



François Boucher (1703-1770)
Dame attachant sa jarretière
1742
Huile sur toile
Musée Thyssen-Bornemisza, Lugano



Manufacture de la Savonnerie
Paravent aux oiseaux
1714-1740
Paravent
Laine et lin, velours de soie, cadre en bois
273 x 193
dessins de
Jean-Baptiste Bedin de Fontenay
François Desportes



Le Régent dans son cabinet et le duc de Chartres
Peinture
XVIII^e siècle
Musée du château, Versailles

de l'horloge, une serrure devant avec sa Clef posée
sur une autre boîte d'ivoire six pieds et demy
de haut pour la descente des poids faite en forme
d'armoire plus large par le bas que par le haut
avec son battant et sa serrure de laquelle on nous a
dit que la Clef étoit tombée au dedans. Le tout estimé
Cent Cinquante livres etc. ----- 150^l

et a led. Dupreme signé pour son rapport
reçu de monsieur de la Haute Touche 2⁴ 10^l

Dupreme
de laquelle horloge et de sa boîte led. et l'ivoire de la
haute touche se sont changés et a signé.

Truyes de la Haute Touche

En suite nous nous sommes tous de compagnie
transportés au monastere des dames Religieuses de
La Trinité après avoir unanimement appelé Le
Sieur Hanriot Hugue fils pour donner prix aux
tableaux qui ont été transportés par ordre
de Mr de la Haute Touche après avoir été par ses
soins recueillis et retirés de plusieurs endroits
ou Monsieur de Coetmède les avoit mis et
notamment au monastere des Jacobins Chez
Le sieur de St. Marc hôte du vent bois
et chez la nommée paquer ou la femme du dit
St. Marc en avoir porté cinq, ou étant entré
par la permission de Mr. Enoch grand vicair
de M. g. Lhuquet de Rennes nous a été
Représenté

Un tableau représentant La mort de

de Bruns.	Autre avec sa Carrière maubrée et dorée prise par ledit buyeur trois cent cinquante livres. 300 ^l
maire Lagy prime	Autre représentant St. Marie L'Egyptienne avec sa bordure dorée prise deux cent cinquante livres. 200 ^l
de haste Joseph	Autre avec sa bordure dorée représentant Joseph et la femme qui put sa prise trente livres. 30 ^l
de Jouve	Autre représentant des Joueurs aux Cartes avec sa bordure dorée prise cent cinquante livres. 100 ^l
de famille de la de la	Autre de la famille de l'union avec sa bordure dorée et autre aussi sur un vase de vermeil grandeur représentant une descente de Croix avec sa bordure dorée. Les deux prises ensemble quatrevingt livres. 80 ^l
de la	Autre représentant un combat de vieillards avec sa bordure dorée prise cinquante livres. 50 ^l
de la	Autre avec sa bordure dorée sur bois représentant le festin de Daltazar prisé cinquante livres. 50 ^l
de la	Cinq autres tablées représentant Les cinq sens prisés de nature au lieu de bordure dorée prise de chacun cent livres. 500 ^l
de la	Autre avec sa bordure dorée représentant une Cuisine Chaise de poisson prisé cent livres. 100 ^l
de la	Autre représentant une descente de Croix avec sa bordure dorée prise quarante livres. 40 ^l

Baccanal = Silene un Baccanal representant Silene avec le e
- Salines prise avec sa orodure d'orée Cinq cens
Livre d'or 500^l

gibiers & raisins autre representant du gibier de e de raisins
- avec sa orodure d'orée prise soixante dix
Livre d'or 70^l

portait de Louis XIII. un portait de Louis 14 et un autre de
portait du Dauphin. Monsieur le Dauphin avec deux orodures
- d'orées prises ensemble, cent vingt livres
Livre d'or 120^l

une doucherie... un tableau sans orodure representant
- une doucherie prise Cinq cents
Livre d'or 50^l

Nous aurons en outre été representé Cinq
portait, L'un representant Madame de Comaillon
L'autre feu Monsieur le marquis de Coetmadec
- pere, autre representant Madame la marquise
de Coetmadec, un autre representant Les trois
enfants de Monsieur le marquis de Coetmadec
cette Cinquiesme une Religieuse de la maison
auxquels n'a été donné prix comme etant portait
de famille et a led. d'uns bagues signé pour
Son raport, Recu de Monsieur de la hante
Touche Cinq livres bagues

Et se moient de la hante tout se Charge des
tableaux et a signé Jacques M...
et son tour Les meubles, livres papier

+2

quatre draps de lit et dans deux lits
 apartenans aud. duffine prise's huit 16
 deux la pierre, etc.

Une Coëtre avec sa garniture de point
 d'Angleterre prise's deux cens lüwes 200

Un meublement de chambre de fer avec sa
 chaise aussi de fer et une poulie de
 métal propre à servir à un pur
 prise ensemble vingt lüwes 20

Dans la Chambre du Baillou

Une tenture de tapisserie de Bruxelles
 en six piéces à petits personnages et
 animaux bordure à Cartouche ornée
 d'enfans contenant trois aunes de hauteur
 sur dix huit à dix neuf aunes de tour
 prise's trois mil lüwes 3000

Un lit de tapisserie de point de Hongrie
 garni de frange à boutons double de
 satin fond blanc à fleur aurore courte pointe
 fond et d'ornement par où le garni de la même
 frange à boutons d'environ cinq piéces
 de large; un lit de plume de Coëtre
 d'Angleterre à petite raieure, deux matras
 de laine et lin, un trauoir de même
 Coëtre couvert de toile un orillier par où
 avec sa taye, une courte pointe Indienne
 piquée en Couuo pied de satin jaune
 double d'une toile de même couleur

3238

Inventaire de Lopriac
 Liste de tableaux expertisés par Huguet
 1721
 A.D.I.V. 2 E 1 305

[...]

un tableau représentant la mort de Saint Bruno avec sa carrée marbrée dorée prisé par le d[it] sieur Huguet trois cent livres cy

autre représentant Ste Marie l'Egiphtienne prisé deux cent livres cy

autre avec sa bordure dorée représentant Joseph et la femme de putifar prisé trente livres cy

autre représentant des joueurs de cartes avec sa bordure dorée prisé cent livres cy

autre de la Ste famille sur cuivre avec sa bordure dorée et autre aussy sur cuivre de meme grandeur représentant un dessente de croix aussy avec sa bordure dorée les deux prisés ensemble quatre vingt livres cy

autre représentant un combat de vielleurs avec sa bordure prisé cinquante livres cy

autre avec sa bordure dorée sur bois représentant le festin de Baltazar prisé cinquante livres cy

cing autre tableaux représentant les cinq sens de nature avec leur bordure dorée prisés chacun cent livres cy 500 £

autre avec sa bordure dorée représentant une cuisine chaises poisson prisé cent livres cy

autre représentant un dessente d croix avec sa bordure dorée prisé quarante livres cy

un Baccanal représentant Silène avec les satires prisé avec sa bordure dorée cinq cent livres cy

autre représentant du gibier et des raisins avec sa bordure dorée prisé soixante livres cy

un portrait de Louis 14 et un autre de Monseigneur le dauphin avec leurs bordures ovalles dorée prisés ensemble vingt livres cy

un tableau sans bordure représentant une boucherie prisé cinquante livres cy

Nous avons aussi en outre été représenté cinq portraits l'un représentant Madame de Kmassonnet lautre feu Monsieur le Marquis de Coetmadeuc père, autre représentant Madame la Marquise de Coetmadeuc , un autre représentant les trois enfants de Monsieur le Marquis de Coetmadeuc et le cinquième une relligieuse de la maison auxquels n'a été donné prix comme étant portraits de famille et a ledit sieur Huguet signé pour son raport

Reçu de Monsieur de la Hautetouche cinq livres signé Huguet

[...]

Dans la chambre du Pavillon

Une tenture de tapisserie de Bruxelles en six pieces a petits personnages et animaux bordure a cartouche ornée denfans contenant tois aunes de hauteur sur dix huit à dix neuf aunes de cour prisée trois mil livres cy

Nb	Description	Valeur en 1721 L	Valeur en 1750 L s	Emplacement en 1750
1	Tableau avec sa bordure dorée représentant une bacchanale avec Silène et des satyres	500	200	Grande salle
1	Tableau avec sa bordure dorée représentant une boucherie, sans bordure	50	25	Grande salle
2	Portraits l'un de Louis XIV et de monseigneur le Dauphin avec leur bordure dorée et ovale	120	40	Grande salle
1	Tableau avec sa bordure dorée représentant une descente de Croix	40	20	Grande salle
5	Grands tableaux dans leurs cadres dorés représentant les 5 sens de la nature	500	250	Chambre de compagnie (sauf l'odorat : ch. à coucher de M. le comte)
1	Tableau représentant du gibier et des raisins (1721); des fruits et un lièvre (1750)	70	42 (avec un miroir et un petit bureau)	Chambre de compagnie
1	Grand tableau représentant deux vieillards qui se battent, avec une bordure dorée	50	18	Chambre de compagnie
1	Tableau dans sa bordure dorée représentant des joueurs	(absent)	16	Chambre de compagnie
1	Tableau représentant la mort de saint Bruno, cadre marbré doré	300	120	Chambre près des latrines, sur la cheminée
1	Tableau avec sa bordure dorée représentant une cuisinière avec du gibier, de la viande de boucherie et des poissons	100	50	Bibliothèque
1	Tableau avec sa bordure dorée représentant Marie l'Egyptienne	200	100	Bibliothèque
1	Tableau brodé en soie avec sa carrée dorée, représentant Notre Seigneur enfant, la Sainte Vierge et Saint Joseph	(absent)	48	Bibliothèque
1	En 1720: Portrait de Mme de Kermassonet	non estimé		
1	Portrait du marquis de Coetmadeu père	"		
1	Portrait de la marquise de Coetmadeu	"		
1	Portrait des trois enfants du marquis	"		
1	Portrait d'une religieuse de la maison	"		
1	En 1750: Portrait de M. de Kermassonet		non estimé	Bibliothèque
3	Portraits de famille		"	"
2	Petits tableaux dans leurs bordures dorées : une Sainte Famille sur cuivre et une descente de Croix sur cuivre (1721); la Vierge et les patriarches et une descente de Croix (1750)	80	45	Antichambre de l'appartement de M. le comte
4	Tableaux représentant l'architecture, bordure de bois noir	(absents)	60	Antichambre de l'appartement de M. le comte
1	Tableau représentant le festin (" repas " en 1750) de Balthazar dans sa bordure dorée, sur bois	50	36	Chambre à coucher de M. le comte
1	Tableau représentant Joseph et la femme de Putifar (1721); le chaste Joseph (1750), dans une petite bordure dorée	30	18	Chambre à coucher de M. le comte
1	Estampe avec sa bordure noire et une carte de l'Europe	(absentes)	1 10	Chambre à côté du cabinet à manger
1	Estampe d'Adam et Eve sans bordure	(absente)	8	Chambre à côté du cabinet à manger
1	Petite estampe à cadre doré	(absente)	2 (avec un reliquaire)	Chambre sans cheminée
1	Tableau représentant saint Joseph avec son cadre doré	(absent)	15	Chambre sans cheminée

Aubert (G.)
in Le président de Robien...p. 174
Tableau comparatif des valeurs des tableaux de la collection de Lopriac
Inventaires de 1721 et 1750
A.D.I.V. 2 E 1 305 et 4 B 5025

prise soixante livres ly . 60⁺ 00 . 0
 deux faulxils, et huit chaises a pied de Buhe fourvies de broderie en fourreau
 prises soixante livres ly . 60⁺ 00 . 0
 sept chaises tournées a l'armes
 prises ensemble vingt quatre livres ly . 24⁺ 00 . 0
 un lit en fourvies de broderie et son broderos de la tin de bruges . 10⁺ 00 . 0
 prise dix livres ly
 un feu de fer avec sa pelle, pinces, et tenailles prise six livres ly . 6⁺ 00 . 0
 deux petites urnes, dix petits globez, avec leurs soucoupes de porcelaine
 un pot de fayance de Roüen, et deux petits flambeaux de cristal prisés
 ensemble vingt quatre livres ly . 24⁺ 00 . 0
 un tableau representant Venus et les amours, Cérés et Bacchus avec
 la bordure de bois doré prise trois cent livres ly . 300⁺ 00 . 0
 deux portieres d'une de velours vert brodé a l'anglois, et l'autre de
 poire de paris prisés ensemble avec leurs stringues de fer quatre livres ly . 4⁺ 00 . 0
 deux rideaux de fenestre de soie prisés avec leurs gaules de fer dix livres ly . 10⁺ 00 . 0
 sept pieces de tapisserie a grands personnages representant les sept
 merveilles fontenant dix autres de four sur deux aulnes et demies de hauteur
 prisés quatre cent livres ly . 400⁺ 00 . 0

Inventaire de Boylesvé

Un tableau représentant Vénus et les amours, Cérés et Bacchus avec sa bordure de bois doré prisé trois cent livres

A.D.I.V. 2 B 620



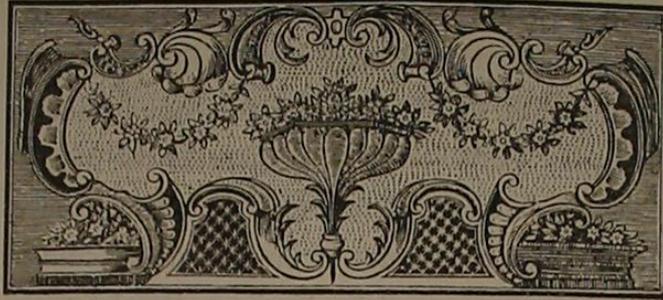
Pierre-Paul Rubens (1577-1640)

Minerve protégeant la Paix contre Mars ou La Guerre et la Paix

Peinture

National Gallery, Londres

Ce thème peut aussi correspondre à une évocation de Vénus. Il est à mettre en rapport avec le tableau *Vénus, Cupidon, Bacchus et Cérès* (« *Sine Cerere et Baccho friget Venus* »), du Staatliche Museen de Cassel et avec le tableau *Venus frigida* (« *Sine Cerere et Baccho friget Venus* »), du Koninklijk Museum voor Schone Kunsten de Anvers.



CHARTRES ET STATUTS

DES

IMPRIMEURS,

LIBRAIRES ET RELIEURS

DE LA VILLE DE RENNES

NOUS voulons que les Libraires, Imprimeurs & Relieurs de nôtre Ville & Fauxbourgs de Rennes soient distinguez & separez des Arts mécaniques, & soient maintenus & conservez en la jouïssance des Privileges, Franchises & Exemptions qu'il nous a plû & aux Rois nos prédecesseurs donner aux autres Imprimeurs, Libraires & Relieurs des

A ij

bonnes Villes de nôtre Royaume, à ceux qui auront fait apprentissage dudit Etat en nôtre bonne Ville de Rennes, lesquels nous voulons avec les Edits & Ordonnances faites avec le Reglement dudit Etat, soient en nôtre Ville & Fauxbourgs de Rennes en entier gardez, comme si de tout temps elles y avoient été, lesquelles nous voulons avec lesdits Privileges être verifié en nôtre Cour de Parlement de Rennes, si ja ils n'ont été.

ARTICLE PREMIER.

DEFFENDONS à tous Libraires & Imprimeurs de nôtre Ville & Fauxbourgs de Rennes, de tenir Boutique de Librairie, Relieuse ni Imprimerie, s'ils n'ont fait apprentissage dudit Etat, conformément aux Edits & Ordonnances faites pour cet effet, qui est pour les Imprimeurs le temps de quatre ans, & pour les Libraires le temps de cinq ans, comme fera dit ci-après, s'ils ne font fils de Maîtres.

II

VOULONS qu'il soit élu un Syndic & deux

VIII

ENJOINT à tous Imprimeurs lesquels ne feront capables de corriger leurs Livres Latins, & Grecs de les faire corriger par bons Correcteurs, desquels ils répondront sur les peines qui y échéent.

IX

DEFFENDONS à tous Colporteurs de vendre Livres blancs ou reliez, vieux ou neufs, grands ou petits, fors des Almanachs et A. B. C. s'ils n'ont fait Apprentissage dudit Etat en ladite Ville de Rennes, lesquels sont preferez à tous autres Colporteurs à peine de confiscation de leurs marchandises, & pour ceux qui ont fait Apprentissage, pourront vendre Livres qui contiendront jusqu'à huit feuilles de papier, lesquels seront brochez ou cousus à la corde.

X

LES Marchands Forains ne pourront tenir Boutique, Magasin ou Imprimerie, ni faire

afficher Livres en ladite Ville & Fauxbourgs, à peine de confiscation d'Imprimerie ou marchandise.

XI

ENJOIGNONS à tous Marchands Forains qui feront porter Livres en ladite Ville de Rennes de les faire visiter par le Syndic & Gardes dudit Etat avant que de les exposer en vente, desquels Jurez ils feront tenus de prendre Brevet, & ce gratuitement, & deffendons aufdits Syndics & Jurez de mettre à part aucune forte de marchandise dudit Marchand qu'ils n'ayent averti les autres dudit Etat, à peine chacun de 20. livres d'amende; & en cas que le Syndic & Jurez trouveroient quelques Livres deffendus, leur permettons de s'en saisir, & de faire donner assignation audit Marchand comparoir devant nôtre dit Sénéchal pour en faire la Justice, & faute de ce faire en répondront en leurs propres & privez noms.

XII

VOULONS que tous les Maîtres dudit Etat

B

dessus, à peine de fermeture de Boutique & de confiscation de marchandise.

XIV

DEFFENDONS à tous Maîtres de prendre plus d'un Apprentif à la fois, lequel fera le temps porté ci-dessus, à peine aux Maîtres de payer & mettre aux offices & necessitez dudit Etat la somme de 60. livres, l'Apprentif rayé de dessus le Registre, fauf son recours vers son Maître.

XV

ENJOIGNONS à tous les Maîtres dudit Etat d'imprimer ou faire imprimer les Livres en bon papier & biens corrects avec le nom de l'Auther ou le sien, sa marque & permission dudit Livre, si aucune y a, à peine d'être confisqué.

XVI

CEUX qui feront imprimer ou imprimeront libelles, diffamatoires, seront punis comme perturbateurs du repos public, & déchûs de tous

Privileges & declarez incapables d'exercer ledit
Etat.

XVII

DEFFENDONS à tous Auteurs de Livres &
Correcteurs d'avoir Imprimerie ni presses en
leurs maisons, ni ailleurs, pour imprimer ou faire
imprimer Livres, ni vendre, ou faire afficher leurs
noms ou noms empruntez, les pourront faire im-
primer ou faire vendre par l'un des Maîtres, à
peine de la vente d'Imprimerie, & les deniers mis
à l'Hôtel-Dieu.

XVIII

ENJOIGNONS au Syndic & Gardes de faire
garder le present Reglement selon la forme &
teneur, à peine de répondre en leur propre &
privé nom.

XIX

VOULONS que les Maîtres dudit Etat fassent
écrire leurs noms & furnoms sur le papier du
Syndic incontinent après la publication & verifi-
cation du present Reglement, à faute de quoy ny
feroient reçûs.

des particuliers ou étrangers, à peine d'être déchûs de leurs Privileges & punition corporelle.

XXV

QUE si quelqu'un de nos Sujets de ladite Ville de Rennes & Fauxbourgs se feroient immiscez & avancez de lever Imprimerie ou Boutique de Librairie fans avoir obey aux Ordonnances & Reglemens, & fait apprentissage dudit Etat en nôtre Ville de Rennes, voulons qu'ils soient contrains fermer Boutique ou Imprimerie, avec défenses de s'immiscer d'imprimer aucune chose en nôtre Ville & Fauxbourgs de Rennes, sur peine de punition corporelle, Vente d'Imprimerie, & ce qui en dépend.

FIN DES ARTICLES.

L OUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY de France & de Navarre : A tous presens & à venir; SALUT. Nos chers & bien-amez les Libraires, Imprimeurs & Relieurs de nôtre Ville & Fauxbourgs de Rennes, nous ont fait dire & remon-

Charte et statut des libraires de la ville de Rennes

Editions Guillaume Vatar, Rennes

M DCC LXXX

A.D.I.V. 1 F 968-976

Sur les Requête présentée au Roy en son Conseil
par M. de Navarre. Contenant qu'il est
convenu avec les Sr. Jacques Jean Victor Libraire de
Nantes & de l'effet d'entre chez lui inégalité d'impression;
que suivant l'article 21. du Règlement du 28 février 1723.
rendu Commun par tout le Roy au nom du
Conseil du 21. mars 1744. Les Brevets d'Apprentissage
doivent être passés devant Notaires en la Chambre
de la Communauté des Libraires, en présence et du
Consentement des Indes et adjoints; que pour
conformer à cet article ledit Sr. Victor a prié
qu'un jour vers la fin de l'année dernière led. Audran
Sindie des Libraires et Jacques de Nantes de
renvoquer la Communauté, et que sur les refus
réitérés qu'il avoit éprouvés de ce point il fut
obligé de lui faire faire le 13. Décembre 1759. une
sommation de laquelle ledit Sr. Audran répondit
que le Suppliant devoit se mettre en règle, et
que jusqu'à l'Assemblée ne seroit point convoquée;
qu'une réponse ainsi vague de la part dudit Sr. Audran
n'étoit point d'une mauvaise volonté, mais pour
ne lui laisser aucun prétexte, le Suppliant lui remit

Cinq piéces qui devoient lever toutes Difficultés; La 1.^e
du 12. avril 1729. étoit du traitté Baptistaire; La 2.^e
du 8. novembre 1729. étoit un Certificat de Lettres delivré
en la forme pour les Docteurs des Universités de Paris,
et les trois autres étoient des Certificats de vices et moeurs
delivrés en la forme pour différents Libraires de Paris
et pour d'autres personnes; Le Supplieant avoit plusieurs fois
représenté ces piéces au Sr. Audran qui avoit toujours
refusé de les recevoir, ce qui a obligé le Supplieant
de lui faire faire le 28. du d. mois de decembre
une sommation de s'en charger et de convoquer la
Communauté. Le Sr. Audran n'ayant pu au moyen
de cette sommation se dispenser de les recevoir, il a
convocqué l'Assemblée de la Communauté le 12. janvier 1730.
mais pour s'en avoir ce qui avoit été delibéré le Supplieant
a encore été obligé de faire faire une nouvelle sommation
au Sr. Audran lequel a répondu qu'il avoit été arrêté
qu'avant toutes choses le Sr. Danton rendroit à la
Communauté le Compté qu'il lui devoit de la gestion de
son Induit; qu'on pourroit arrêter sa chose de ce qui étoit
les mauvaises Dispositions du Sr. Audran pour le Supplieant
et qu'il a trouvé le moyen de communiquer à ses confreres;
mais il ne devoit pas juster que le Supplieant souffrit

plus longteurs de leurs mauvais humeurs; Les Votans ont
presenté le Comptes des aycteurs et prouvent actuellement
la Communauté par les foires avictes, mais le Comptes
est absolument étranger aux Suppliants, et aux Brevet
d'apprentissage qu'il est convenu avec les Votans de passer
avec lui; que de pres les lois pour la Communauté et aux autres
redimés Les Suppliants a l'indépendance de l'Equité de
sa Majesté qu'elle voudra bien le faire passer.

Pour justifier de ce que dessus Les Suppliants joint
sous le sceau Baptistaire du 16. avril 1779, Les Certificats
du Recteur de l'Université de Paris du 8. novembre 1779,
Les trois Certificats de vic et vicieux delivrés en la faveur
les 10. et 14. d'ad. même de novembre, et les sommations
faites aux Audrois les 13. 28. d'octobre et 12. jan. suivant.

Requerroit à ces Causes Les Suppliants qu'il
plait de sa Majesté sous faveur à la détermination
prise pour la Communauté des Libraires et Imprimeurs
de Rennes les douze Janvier 1760. qui sera de void la Nullité
et de nul effet, ordonne que le Brevet d'apprentissage
des Suppliants avec les P. Jacques Jean Votans Libraire
à Rennes sera passé par devant Notaire en la
chambre de lad. Communauté suivant et
conformément à l'article 21. de Règlement

du vingt huit Fevrier 1723. à l'effet de ce qui
Le S^r Audran s'indie en charge s'attenu de
Comme que la dite Communauté d'anciens habitants
à l'usage d'aujourd'hui de la signification qui est de
faite de l'acte qui fut intervenu sur la présente
requête, et fonda sur le dit S^r Audran
aux fins et fins dudit acte. Vu la dite requête
signée de nous avec le dit Suppléant ensemble les
vises joints et justificatifs en de ce qui dessus.

Requête de Maurice Ravaux
Libraire successeur de Jacques Jean Vatar
A.D.I.V. C 1463 (1759-1763)

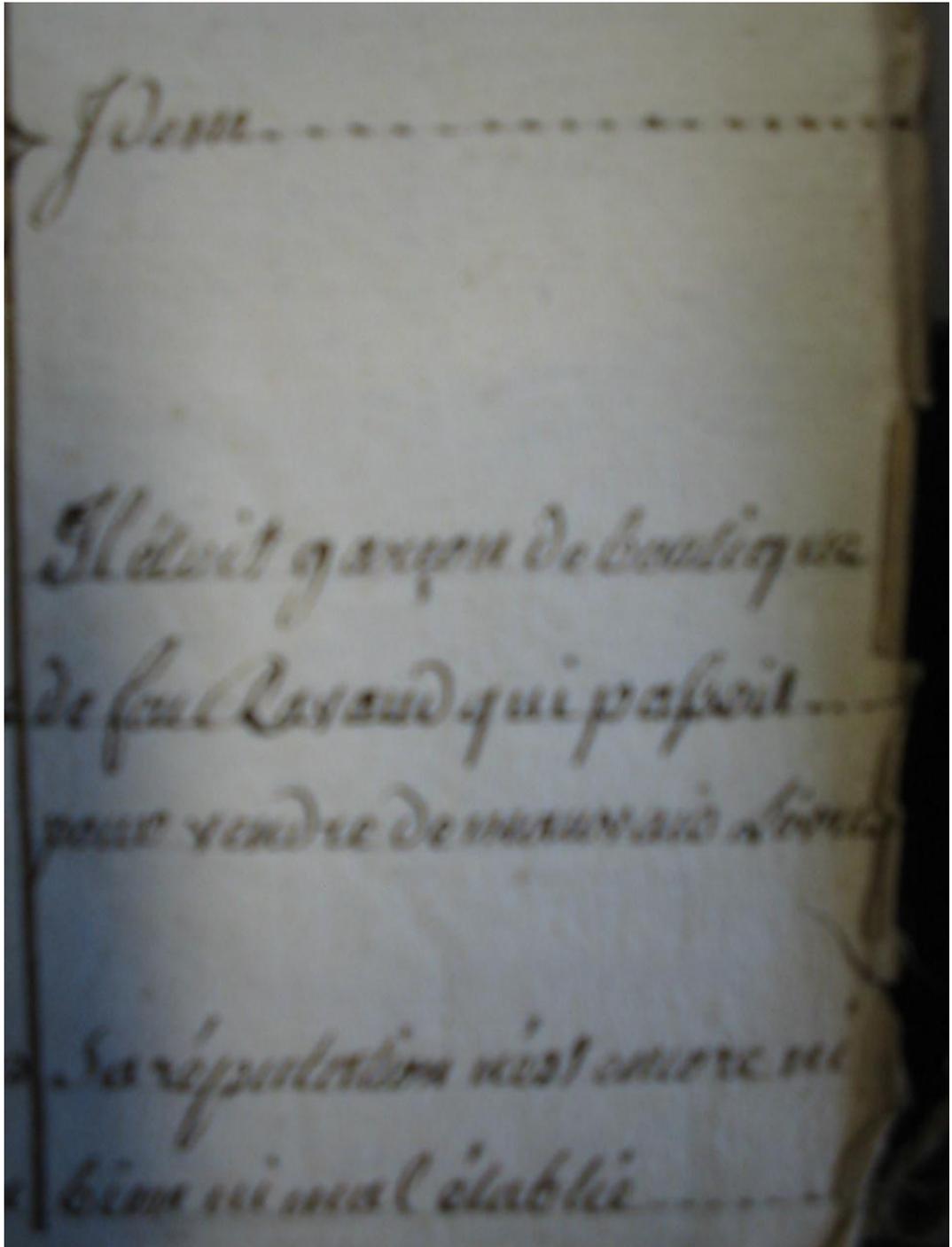
Province de Bretagne.

Etat actuel des Libraires.

Villes.	Imprimeurs Libraires.	Libraires.	Titres en vertu desquels ils exercent	Sur la nature et l'étendue de leur Commerce.	Sur leur réputation.	Et sur leur famille.
Rennes.	Nicolas Adran ancien Scribe.....		Imprimeur, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 15. Mars 1732. de l'Assemblée pour l'abolition de la Communauté, du 20 Janvier 1730.	Commerce de toute espèce de livres permis, mais sans être au-dessus de ce qui est permis aux Libraires, sans faire une grande fortune.....	Bonne.	Une femme, de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Pierre Lamoignon Marie Garnier ancien Scribe.....		Imprimeur, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 27. Février 1738. de l'Assemblée pour l'abolition de la Communauté, du 20 Janvier 1730.	Idem.	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Jean-Charles Vitar, fils Scribe en exercice.....		Imprimeur, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 20. Janvier 1730. de l'Assemblée, aux fins de l'abolition de la Communauté, du 14 Janvier 1730.	Idem.	Idem.	Une femme de 7 ans, de l'âge de 15 ans.
	Nicolas Saut Vitar, 1. D'ajout.		Éditeur, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 2. Août 1738. de l'Assemblée pour l'abolition de la Communauté, du 15 Février 1730.	Commerce de tout nature, mais sans être au-dessus de ce qui est permis aux Libraires en 1760, sans faire de grande fortune.....	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Jacques Pierre Vitar, de Jeanet, 2. D'ajout.....		Imprimeur, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 18. Juin 1730. de l'Assemblée, aux fins de l'abolition de la Communauté, du 12 Janvier 1730.	Commerce de toute espèce de livres permis, mais sans être au-dessus de ce qui est permis aux Libraires, sans faire une grande fortune.....	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Jules Vitar, père, ancien Scribe des Libraires.....		La Librairie, en vertu d'Arrêt du Conseil, du 21. 6. 1715.	Idem.	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Jacques-Jean Vitar.....		La Librairie, en vertu de l'Assemblée de la Communauté du 1. Octobre 1731.	Commerce intérieur.	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	La veuve de Nicolas Adran père.....		En vertu d'Arrêt du Conseil du 17. Janvier 1730. de l'Assemblée pour l'abolition de la Communauté.	Commerce intérieur de toute espèce de livres permis.	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.
	Guillaume Ruelin		En vertu d'Arrêt du Conseil du 17. Janvier 1730. de l'Assemblée pour l'abolition de la Communauté, du 20. 1. 1730.	Idem.	Idem.	Une femme de 15 ans, de l'âge de 21 ans.

Avis de M. l'Intendant.

ms.	Observations		
	des les Librains à supprimer ou à conserver.	sur l'opinion de la Suppression.	à faire la fixation du nombre pour chaque ville.
			particulières.
1. La femme, au garçon âgé de 15 ans, deux filles âgées l'une de 11 ans, l'autre de 7.	à conserver.		Suppression d'Audran doit être supprimée après l'avis de la Cour du Conseil, le 20 Mars 1758 et le 12 Mai 1759.
2. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	idem.		
3. La femme, un garçon âgé de 7 ans, et une fille âgée de 4 ans 1/2.	idem.		
4. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
5. La femme, un garçon âgé de 2 ans 1/2, et 4 filles dont l'aînée est âgée de 6 ans et la plus jeune de 2 mois.	à conserver.		
6. La femme, un garçon âgé de 5 ans, et une fille âgée de 3 ans, et une fille âgée de 2 ans.	à conserver.		
7. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
8. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
9. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
10. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
11. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
12. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
13. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
14. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
15. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
16. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
17. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
18. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
19. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
20. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
21. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
22. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
23. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
24. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
25. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
26. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
27. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
28. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
29. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
30. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
31. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
32. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
33. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
34. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
35. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
36. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
37. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
38. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
39. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
40. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
41. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
42. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
43. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
44. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
45. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
46. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
47. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
48. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
49. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		
50. Sans enfant, et sans enfant de son avoier de sa femme actuelle.	à conserver.		



Liste de libraires établis par l'intendant avec avis moral

Il est mentionné que Ravau « passait pour vendre de mauvais livres »

A.D.I.V. C 1464 (1765-1767)

État Des Libraires imprimeurs Et Libraires Catholiques établis Dans La ville De Reims Capitale De Brétagne

Noms Et titres	Libraires imprimeurs	État De la famille
Nicolas andreau ancien syndic laïque de la Librairie Et de la Religion aux fins de Délibération de la Communauté Du 20 Janvier 1738 Et L'imprimeur aux fins de D'avis Du Conseil Du 24 Mars 1742		Nicolas andreau Et son épouse ont pour les faits un garçon âgé de quinze ans deux filles âgées L'une de dix sept ans Et l'autre de vingt Et un an
Pierre François Marie garnier ancien syndic laïque de la Librairie Et de la Religion aux fins de Délibération de la Communauté Du 20 Janvier 1738 Et L'imprimeur par accord Du Conseil Du vingt sept Février 1758		Pierre François Marie garnier Et son épouse neut point d'enfants
Julien Charles Valat fils aîné de la Librairie Et de la Religion par Délibération de la Communauté Du 19 Janvier 1747 Et L'imprimeur par accord Du Conseil Du 30 Janvier 1758		Julien Charles Valat fils Et son épouse ont pour les faits un garçon âgé de sept ans une fille âgée de huit ans Et demy
Nicolas Paul Valat premier adjoint à St. Rémy Libraire Et de la Religion par Délibération de la Communauté Du 15 Février 1757 a abandonné le Commerce de Librairie En 1760 L'avis L'imprimeur en vertu D'avis Du Conseil Du 5 Août 1758		Nicolas Paul Valat Et son épouse ne ont point d'enfants vivants
François Pierre Valat de Jossant second adjoint de la Librairie Et de la Religion par Délibération de la Communauté Du 19 Janvier 1760 Et L'imprimeur en vertu D'avis Du Conseil Du 16 Juin 1757		François Pierre Valat de Jossant Et son épouse ont pour les faits un garçon de deux ans Et demy quatre filles dont la plus jeune est de trois ans Et demy Et la plus âgée de six ans
Noms Et titres	Libraires non imprimeurs	État De famille
Julien Valat père d'après de la Communauté de la Librairie Et de la Religion aux fins de l'avis Du Conseil Du 21 Mars 1715 Et L'avis L'imprimeur qu'il a obtenu par ses fils en vertu D'avis Du Conseil Du 25 Juin 1718		Julien Valat père d'après Et son épouse ont pour les faits Julien Charles Valat fils imprimeur Libraire âgé de 48 ans une fille âgée de cinquante ans
Jacques Julien Valat de la Librairie Et de la Religion en vertu de Délibération de la Communauté Du premier Octobre 1751		Jacques Julien Valat non marié
La veuve Descolas andreau père de la Librairie Et de la Religion aux fins de Délibération de la Communauté Du 27 Janvier 1716 Et son mary L'avis L'imprimeur en vertu D'avis Du Conseil Du 22 Juillet 1715		La veuve Descolas andreau père a pour les faits Nicolas andreau Libraire imprimeur âgé de 58 ans
Guillaume Remacle qui n'a eu point encore son permis d'un Guillaume Desfontaine avant son De Partir Et maître de la Librairie à Reims Le 27 Mars 1767		Guillaume Remacle Et son épouse ont pour les faits une fille âgée de trois ans Et demy
Julien Le fèvre premier d'une semblable quittance de finance Le 27 Mars 1768 a eu pour 1768 a eu pour 1768		Julien Le fèvre Et son épouse ont pour les faits une fille âgée de trois ans Et demy

Liste de libraires comportant un avis moral
A.D.I.V. C 1465 (1768-1769)



Blaise de Vigenère
Les Images ou tableaux de platte-peinture des deux Philostrate
1630
41 x 54 cm
Bibliothèque Municipale, Rouen

1764		De l'autre part	
1 ^{er} may	pour la souscription du journal Encyclopédic.	33	12
	1764		
	1 ^{re} oeuvre de Cornaille par Voltair. 12 ^{vo} 6 ^l	2	
	1 ^{re} hist. de la Reunion de la Bretagne 1 ^{vo} 6 ^l 5 ^l	2	
	1 ^{re} procès verbal de la verificat. des affaires	1	16
	1 ^{re} Bouteille d'encre de Paris.		8.
	1 ^{re} Lettres de Lavoch. de Lyon. in 8 ^o	1	10
	1 ^{re} de l'Exportat. & de l'Importat. des grains in 8 ^o	2	
	1 ^{re} j. Rousseau à Lavochevig. d'Auche		6
	1 ^{re} ordres de L'Evêq. d'Alais	1	4.
	1 ^{re} Tome 4 ^{me} des oeuvres de Jaquesseau	11	10.
	1 ^{re} quart. sur la Continuit. du mariage des protest.	1	10.
	1 ^{re} précis de ce qui s'est passé à Honen		15.
	1 ^{re} Declarat. du Roy enregist. au parl. de Bretagne.		5.
	1 ^{re} mem. sur la culture du sain foen	1	4.
	1 ^{re} Bref du pape au Roy de prologne.		15.
	1 ^{re} Lettre de J. Rousseau.		4.
	1 ^{re} plaideries des jésuites de la martiniq.	2	10
	1 ^{re} Corps d'observat. de la Bretagne 1759 1760.	3	
	pour la reliure de 2 ^{vo} du corps d'observ.	2	
	1 ^{re} Tome 3 ^{me} de la Collect. de d'Anvers 6 ^l	3	12
	1 ^{re} Exploitat. des Bois par du Hamel 2 ^{vo} 4 ^o	24	
	1 ^{re} Olieris poème 2 ^{vo} 6 ^l	3	
	1 ^{re} melanges intéressant. 5 ^{vo} 6 ^l	10	
		306	6
	du l'hybr. 1763 reçu a esaleris 9 ^l	41	
	1 ^{re} supplément du dict. de Moreau 2 ^{vo} 32 ^l		
	reste à	265	6
20 ybr	reçu comptant de monseigneur le president		
170 k.	de Montluc, le montant du mem. f. de ffus		
	dont opultances jusqu'à ce jour. Barreau Libre		
23 ybr	alle a l'ille		
24 ybr	alle a venes		
25 ybr	alle a berin		
28 ybr	alle a nantes par de routes et memoire de		79 17
28 ybr	qui blain		
	alle a la Pultierman et venes a routes		
6. 8 ^{me}	Donné a mon filz par la ff. nantet		
16. 8 ^{me}	Donné a mon filz par la ff. nantet		
	1764		
	16. 8 ^{me}		
			98

Quittance du libraire Ravaux

de l'autre part

pour la souscription du journal de l'Encyclopédie 1764

1 œuvres de Corneille par Voltaire, 12 volumes brochés

l'histoire de la réunification de la Bretagne, 20 volumes brochés

1 procès verbal de la vérification des assertions

1 bouteille d'encre de Paris

1 lettre de l'archevêque de Lyon, in 8°

1 de l'exportation & de l'importation des grains, in 8°

Jean-Jacques Rousseau à l'archevêque d'Auch

1 ordonnance de l'évêque d'Alès

1 tome 4 des œuvres de d'Aguesseau

1 question sur la légalité du mariage des protestants

1 précis de ce qui s'est passé à Rouen

1 décret du roi enregistré au Parlement de Bretagne

1 mémoire sur la culture du sainfoin

1 bref du pape au roi de Pologne

1 lettre de Jean-Jacques Rousseau

1 plaidoyer des jésuites de la Martinique

1 corps d'observation de la Bretagne, 1759-1760

pour la reliure de 2 volumes du corps d'observation

1 tome 3^{ème} de la collection de Denisart, broché

1 exploitation des bois par du Ramel, 2 volumes in 4°

1 olivier poème 2 volumes brochés

1 mélanges intéressant 5 volumes brochés

du 7 novembre 1763 reçu à valoir

1 supplément du dictionnaire de Morevix, 2 volumes 32°

reste 265 £

*20 septembre 1764 reçu comptant de Monsieur le président de Montluc le montant
du mémoire si dessus dont quittance jusqu'à ce jour*

Signé Ravaux libraire

A.D.I.V. 23 J 10



HUGUET (JEAN-FRANÇOIS)

ARCHITECTE

Né à Rennes en 1679

Mort dans la même ville en 1749

Huguet

Portrait de Jean-François Huguet

Gravure

in Decombe (L.), « Un artiste rennais du XVIII^e siècle : Jean-François Huguet. Essai de catalogue de ses œuvres » in *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, 1903, p. 163-225.

Vieux nets ouesture. Deux parts de l'original
Commence par moy. Comme tous saiff de
C'est le monde de la Commune en question signe de
Retire

Le Bureau

Et procedants audit Tour et Certificat Comme en suite Comme
par la suite Et premier

Seavoir un tableau de l'original sur bois de l'original
tabagie avec la bordure dorée

Un autre représentant un Saucier de la douane

Un autre représentant une Vieille vendant de la herbe

Un tableau sur bois de l'original de l'original
de Village

Un autre représentant un Vieille, et de Village id aussy de la

Un autre de l'original de l'original de Village

Deux de l'original de l'original de Village

Deux de l'original de l'original de Village

Un petit tableau de l'original de l'original de Village

Un autre de l'original de l'original de Village

Une Vierge
 Une Vierge porcuque
 Douze moues noirs et couleurs
 Trois paires de Dard et laine Noire, Deux et laine grise
 paires de Dard et soye Noire
 Quatre paires de Chaubelle et fil et de Cotton
 Une Robe et femme et le bestid Jon quille
 Un Gilet et Durin Blanc
 Deux Bonnets et Voiles Grise
 Un sieu et gaze
 Sept Braucelles et mouclinet
 Une autre et auette avec et nigt bruid tous de et col
 huit Flemisch et huit led toutes et Durin. Dans le nombre
 qu'il est compris. Les deux sont led. 1. Goudard de vint
 Lord Caypon et pelle pour led. Saino Blanche et et qu'il a
 en Per l'endroit
 Deux mallets Comestor et Jean avec leuor serrure
 et Clauused, sur led qu'elle de Secan auoit led app
 Et fonta tous led meubles troues d'and led et app
 et qui estoient d'and led. mallet et ar miro
 Et Insulte p'cedants d' l'inentaire led papiers qui
 sont troues a partnants au dit deffunct angille
 Un Billet sur un quart de papier Indule Du. dix sept
 mil sept cent nigt quatre consenty par B. Baron et
 femme quinze leuor m. e. l. e.
 Une quittance ~~de~~ consentie au P. angille par T. de la
 presne m. e. l. e.

Et Couës -
Une autre quittance de septeme Indico du premier aoust mil sept
cent trente trois consentie audit angillee Signé Gouart In Rec
Et Couës -

Le Nombre de quatrevingt deux Lettres de differents Langues
Allemans, Hollandois, Anglois et Francoi's Imprimees de
Couës -

Et sont tous de Chacun des Tableaux meublé de Joyaux
Droits deffinit sius angillee. Et quelc dedit sius Lettres
sont chargez, pour les remettre ~~de la part de~~
~~de la part de~~ aux Propriétaires desdits Angillee et Signé Chenevax

Et Dece que devant fait de Bedige de present
aux dits lieux Environ midy. Dudit jour et branque devant
Impression et moult sius de compagnie Inquestes, et
sont les linges de ce dessus dénommé, Nature vuestre
Et quatorze mots deprovenit Interligne ou Consacré approuvé

Chenevax
Couës
Briquet

Donné le 01. Aoust 1704
Deigne sius quatre sols

ARDUANT Joseph Desfourneaux notaire
Royal a Dunkerque, & Lemines Capron

Extractum e Regestis Baptismalibus
Ecclesie parochialis Dunkercae
ubi inter alia habentur sequentia

Die quinta novembris anni millesimi sexcentissimi
octogiesimi quarti, infrascriptus Baptizatus, putram
filium petri angillis et marie Wingaerts conjugum
natum hodie mane. Inseperunt paulus Hamiroek
et joanna Wingaerts Vidua ~~mariti~~ Joannis de prij
huc Residentes. et subsignatum est.

Joës Ludol. Seijes

Collatione facta concordat cum suo
originali. Dabam Dunkerco huc
1^o martii 1734 J. GRAMMON Dean
et p[ro]p[ri]o Dunkercae

Inventaire de Pierre Angillis
Réalisé par Huguet
1734
A.D.I.V. 2 B 564

19 avril 1734

in[ventai]re des biens de Pierre Angillis décédé à Rennes rue Reverdiays

*Inventaire et certificat des biens meubles et papiers dépendants de la succession de
sieur Pierre Angillis décédé en cette ville dudit Rennes auquel a été vacqué ce jour
dix neuf avril mil sept cents trente quatre aux huit heures du matin par nous Jullien
Leprevost sieur de Bourgerel con[seille]r du roy juge magistrat dudit siège
c[om]missaire enquesteur en cette partie et Guy Kouanton commis juré au greffe
d'office dudit siège le requerant le sieur Joseph Echeverrin orpèvre à Rennes
porteur de procuration notarizée en datte du deux mars mil sept cents trente quatre
du sieur Guillaume Angillis étant en [?] nom que comme tuteur de Jean François
Angillis urbain fraternel père et garde naturel de sa fille avec Thérèse Angillis
habitant de Domquere assisté de Me Charles Augustin Laceron son procureur, à
laquelle fin nous nous sommes transportés en compagnie dudit sieur Echeverrin et
dudit Laceron son procureur en la maison ou pend pour enseigne Le dauphin rue de
la Reverdiayes et estant montés dans une chambre au troisième étage donnant sur la
ditte dont le S. Nicolas Gondart hôte de lauberge du dauphin nous à fait ouverture
et le dit sieur Echeverrin à fait intervenir le sieur Huguet pour reconnoistre les
ouvrages et tableaux qui se trouveront et ont les tous signés*

Echeverrin Gondart Huguet Laceron

*Et fait reconnoissance des scellés aposés sur les serrures d'une armoire à deux
battants [...]*

Et procédant audit in[ventai]re et certificat comme ensuite commencé par l'armoire

En premier

*Scavoir un tableau de Tesnieres original sur bois representant une tabagie avec sa
bordure dorée*

Un autre representant un savetier et sa boutique

Un autre rep[resen]ant une vieile vendant des herbes

Un tableau sur bois seulement ébauché rep[resen]ant une feste de village

Un autre rep[resen]ant un vielleur et des villageois aussy ébauché

Une autre ébauche rep[resen]ant une feste de village

Un autre rep[resen]ant une feste et bergers

Un autre rep[resen]ant une feste de village

Un autre une conversation de bergers

Un autre la prise d'un bourg par des soldats

Un autre rep[resen]ant un paysage et un petit chien qui danse

Deux ébauches representant des festes de village et des bergers

*Deux au[tre]s ébauches l'un representant un vendeur d'orviétan et l'autre une feste
de village*

*Trois petits tableaux representant un paysage et des conversations de bergers et de
bergeres*

Un autre tableau representant aussy des conversations de bergers

Un paysage sans figure

*Et sont tous les tableaux qui se sont trouvés tant dans le haut que dans le bas de la
ditte armoire dont la plus grande partie sont de la main du dit deffunt et dans la
même armoire cest trouvé un porte feuille dans lequel il y a plusieurs etudes et
desseins et quelque peud'estemples concernant la profession du deffunt*

Et après ouverture d'une des malles sy est trouvé ce qui suit

[...]

Quelques vieux habits et soyés lui servant de modelles pour les tableaux

[...]

un porte crayon et un compas de cuivre

trente pinceaux une palette et des couleurs tant liquides que non broyées quelques estampes et plusieurs desseins concernant la profession du deffunt et un livre relié en langue étrange [sic]

[...]

le nombre de quatre vingt lettres de différentes langues flamand, hollandois, anglois et françois inventoriées comme cy

Et sont et chacuns les tableaux meubles et papiers dudit deffunt sieur angillis desquels le dit sieur Echeurrix s'est chargé pour les remettre aux h[er]it[ie]rs purs et simples dud[it] sr angillis et a signé

Et ce que devant fait et redigé le present suiv[an]t aux dits lieux environ midy dudit jour étant devant en presence de mondit sieur le commis[sai]re enquesteur et sont les seings des cy dessus denommés rature une ligne et quatorze mots reprovés interligne ou consacrés approuvés

Copie de l'acte de naissance de Pierre Angillis joint à l'acte

*Par devant Joseph Desfourneaux notaire royal à Dunkerque et témoin cy après
Extractum registro baptismal ecclesia parochialis Dunkercam ubi inser alea
habentur sequentia*

*Du quinti novembris anni millesimi sexentesimi octogesimi quinti infrascriptus
baptizai petrum filium petri angillis et maria wingaert conjugunatum hodie mane
susesperunt paulas wlaminc et joanna wingaert vidua joannes de prey residentis et
subsisagnatum est*

*Jo[hann]es Ludovi[cus] Seyses collatione facta concordat cum suo originale
dabam Dunkerca hac*

Signé Gramon

Traduction

*Extrait du registre baptismal de l'église paroissiale de Dunkerque où est inscrit ce
qui suit*

*Du quinze novembre de l'année mil six cent quatre vint quinze transcrit ci-dessus le
baptême de pierre fils de pierre angillis et marie wingaert son épouse ont signés
paul wlaminc et jeanne wingaert veuve de jean de prey y demeurant et le signataire
est*

Jean Ludovic Seyses

Copie faite selon l'original ici à Dunkerque

...ence le 27. avril et fin
le 10. may 1750.

... après le décès de m.
... montant
5985 10. 6.

Office



Le vingh sept d'Avril mil sept cent
Cinquante aux deux heures de relevées au Greffe du
siège presidial de Rennes present m. m. Claude Francois marie
Donnescelles Esuyer sieur de la Roche du rand Conseiller du roy
et son procureur aud. siege
A Comparu maistre pierre de mallon substitud de maistre soulle
procureur de messire Claude Francois de la ville du portault
Esuyer Conseiller du roy en sa cour des aydes a Paris habille
a succeder et executeur testamentaire de feu messire armand
Charles Robin de streans seigneur du osvizjoly et autres lieux et
son vinant Conseiller deyen du parlement de bretagne, lequel a
dit que par sentence rendue au siege royal de Rennes le 21. decem-
bris scellee a Rennes le même jour, il auroit esté ordonné qu'en
presence de mess. sieur de joly du roy, il seroit procede au hief des
scelles apposes apres le décès de mess. sieur de streans, et par suite a
l'inventaire des biens meubles, effets mobiliers, billets, obligations
papiers et enseignemens dependants de sa succession, contradictoirement
avec les parens paternels et maternels qui se sont presentes a luy
autres quil appartenent, ou eux debtement appellez et passez
audit inventaire, quil seroit procede a la vente desd. effets
mobiliers, qu'en consequence il a par exploit d'ee jour sie
par mess. sieur huissier aud. siege controlle a Rennes ce jour par cochet
fait donner a signaon a mess. sieur legue procureur du sieur
quechault, cheveil procureur du sieur de visbue, de mess. sieur de
sieur de la ville de vauze et de mess. sieur de hermitte Receveur des
Epies du parlement de bretagne faisant et hujus pour
et les maistres gouverneurs et administrateurs de l'Hotel Dieu

scellee a Rennes le 23 may 1750
de parant de joly d'auze de la ville de
de mess. sieur de hermitte

a. Comparoitres et jours lieu et heures en l'hotel ou est
decedé led. feu seigr desvans pour assister et estre presents si
son leur sembloit a la deces des felles apposees a pres de dees d'ad
feu seigr desvans et ensuite a l'incen^{re} des effets mobiliers et
papiers dependants de sa succession, sous ses protestacions qu'il seroit
passe outes a leurs perils et fortunes tant en absence que en
presence; sequevant le Commis soussigné de se transporter aud.
hotel situe pres la rue de la monnoye paroissee St. Estienne, pour
passe de la reconnoissance desd. felles, chief d'iceux, estre voidés
aud. inventaire aux perils et fortunes des deffaitants; declarant
positivement que led. feu de la veille d'appointement ne requiert
le present inventaire que en qualite d'executeur testamentaire
seulement et sans prejudicier et sans prejudice a l'option
qu'il reserve de faire dans la suite en qualite d'habille a
succeder aud. feu seigr. Robin desvans et a signe sous toutes
reservations et protestacions. Trois mots, deux mils.

Amour

Duquel requisitive Joseph Rodronne Commis grevé au Greffe
aud. d'iceux n'ay pas dit autre et en consequence d'iceux me suis
en Compagnie de mande leur le procureur du Roy et d'iceux
de ma son transporté en l'hotel ou est decedé led. feu seigr Robin
desvans situe Comme dit est pres la rue de la monnoye paroissee
saint Estienne de cette ville de Sennes de leuante et prochainement
de l'icy sous le domaine de Sennes, et y estant d'ans une chambre
au premier étage sont intervenus m. m. René Henry Salomon
Gaudouin Cou. du Roy et sou. au de jost des fels de la ville
de thoiars justeur de procureur de m. mes vieves Henry
de la ville seigr de Beauvais ancien senchal de la ville et
duché pairie de thoiars assiste de mes Jean Francois de meurs
maistres Charles Claude Leque procureur de messine
Christophe Guindet Jehan de Choualliers seigneur de
de Monsault habille a succeder sans conteste que haut
aud. le feu seigneur Robin desvans

Sont tous les effets qui se sont trouvez dans ses valons a manger
Ses vestes et tout ce qui se trouve avec la Clef me restée, par son
femme de celui ne se pose le pellet du Roy en son nom sur une chaise
de papier de moy Chiffre

Dans la chambre antichambre

+ trois Cartes Geographiques, un orolay de Crain, et une
petite robe de chambre grise de richy. fol. 17. #

Sont tous les meubles trouvez dans ladite antichambre fors quatre
tableaux representants les pere et mere dudit feu sieur de Brean, qui
~~ont été declarés et delivres au d^{eu} Gaudouin du consentement~~
d'uy même et son frere qui ont été declarés par le s^{ieur} Gaudouin
pour les biens paternels et qui luy ont été delivres du consentement
des autres parties, a condition qu'il en fera part a ceux de sa famille
qui voudront et ont droit de y participer.

Midy s'unit le requerrant maistre de l'adit nom auons
Remoyé la continuation du present inventaire aux deux

73 # 00

+	Un pot à eau, une Cuvette et un petit pot de cu fayance et un autre pot à eau aussi de fayance prise vingt sols Cy.	1 ^l
+	Un poids a croc prise vingt sols Cy.	1 ^l
+	Un habit et une veste de drap noir prise dix huit Liuves Cy.	18 ^l
+	Un autre vieux habit et une veste de drap noir prise dix Liuves Cy.	10 ^l
+	Une robe de palais de tamine avec sa veste de drap de St. maur prise vingt quatre Liuves Cy.	24 ^l
+	Une redingotte de drap gris a boutons dor prise trente Liuves Cy.	30 ^l
	p. Dans un buffet pratiqué dans la cuisine	
+	fix mouchoirs a Caffé de toile peinte prise six Liuves Cy.	6 ^l
		177 ^l 00 ^l

Scellés et inventaire après décès d'Armand Charles Robin d'Estréans
1750
A.D.I.V. 2 B 620

Ces documents ne comportent que les mentions des hoirs, leurs procureurs délégués et les hommes de loi chargés de la procédure-, ils précisent la mention du tableau de Baziray et l'habit que portait vraisemblablement Robin d'Estréans au palais.

« 24 fevrier 1750

Scellez apres le décès de Mr destreans

Doyen du parlement

L'an mil sept cents cinquante le vingt quatre fevrier aux onze heures soussigné Guy Kouanton commis juré au greffe du presidial de Rennes certifie mestre ce dit et heure transporté à l'hôtel ou est decédé Messire Armand Charles Robin d'Estrans chevalier seig[neu]r du Bois Joly et autres lieux en son vivant conseiller doyen du parlement de Bretagne sciz pres la rue de la Monnoye p[aroi]sse de S[ain]t Estienne, pour et a la requête de M. le procureur du Roy et pour l'interrest de Messieurs les heritiers de mondit Seig[neu]r destreans, faire bref certificat des meubles et effets de depend[an]t de la succession de mondit S[eigneu]r destrans & aposer les scellez du roi au besoin [?] ou étant entré dans une chambre au premier étage dudit hôtel ay trouvé Don Mathurin Le Fresne prieur de Saint Melaine de Rennes et noble maistre augustin marie poullain s[ieu]r du Parc avocat au Parlementet professeur royal en droit françois des facultés de Rennes et Maistre Jean Merzic [...]

Inventaire commencé le 27 avril et finy le 10 may 1750

Le vingt sept avril mil sept cent cinquante aux deux heures de relevées au greffe du siège présidial de Rennes présent Me Blaise François Marie Bonnescuelles escuyer sieur de la Rochedurand conseiller du roy et son procureur au dit siège

a comparu maistre pierre Lemasson substitut de maistre Boullé procureur de Messire Claude François de la Ville du portault escuyer conseiller du roy en sa cour des aydes a paris habille a succéder et exécuteur testamentaire de feu Messire Armand Charles Robin destreans seigneur du Boisjoly et autres lieux en son vivant conseiller doyen du parlement de Bretagne, lequel a dit que par sentence rendue au siège pre[sidi]al de Rennes le 24 de ce mois scellé a Rennes lemesme jour, il aurait esté ordonné qu'en présence de mondi[t] sieur le p[rocu]reur du roy, il seroit procédé au lief des scellés apposés après le décès de mondi[t] S[eigneu]r destreans et ensuite a l'inventaire des biens meubles, effets mobiliers, billets, obligations, papiers et enseignemens dépendant de la succession contradictoirement avec les parens paternels et maternels qui se sont presentés et tous les autres qu'il appartiendra ou ceux deubment appellés et passé au dit inventaire qu'il seroit procédé a la vente des d[its] effets mobiliers, qu'en conséquence il a par exploit de ce jour si[gni]fié par marie huissier audi[t]siège contrôlé a Rennes ce jour par Cochet fait donner a assignation a maistre Legué procureur du sieur Juchault, Cheveil procureur du sieur Boishue, le mesme p[rocu]reur du sieur de la Ville Beaugé et a Me René Lhermitte receveur des epices du parlement de Bretagne faisant et stipulant pour Mrs les maistre gouverneurs et administrateurs de l'hôtel Dieu [...]

a comparoistre ces jour lieu et heure en l'hôtel ou est decédé le d[it] seig[neu]r destreans pour assister e estre présents si bon leur sembloit a la levée des scellez apposés apre le décès du feu seig[neu]r destreans et ensuite a l'inventaire des effets mobiliers et papiers dépendants de la succession sous ses protes[tat]ions qu'il seroit passe outre a leurs périls et fortunes tant en leur qu'en leur présence ; requerantle commis soussigné de me transporter aud[it] hôtel situé près la rue de la Monnoye

*paroisse de St Estienne pour passé de la reconnoissance des d[its] scellez, lief d'iceux estre procédé aud[it] inventaire aux périls et fortunes des deffailants ; déclarant positivement que le d[it] sieur de la Ville du portault ne requiert le présent inventaire qu'en qualité d'exécuteur testamentaire seulement et sans préjudicier a l'option qu'il réserve de faire dans la suite en qualité d'habille a succéder aud[it] feu Seig[neu]r Robin destreans et a signé sous toutes reserva[ti]ons et protesta[ti]ons trois mots rayés nuls
signé ...*

Duquel réquisitoire Joseph Prodhomme commis juré au greffe du dit siège jay rapporté acte et en conséquence d'iceluy me suis en compagnie de mondit Sieur le procureur du roy et de Me Lemasson transporté en l'hôtel ou est décédé le d[it] feu Seig[eu]r Robin destreans situé comme dit est près la rue de la Monnoye p[aroi]sse Saint Estienne de cette ville de Rennes relevant prochainement du roy sous le domaine de Rennes et y étant dans une chambre au premier étage sont intervenus Mr Me René Henry Salomon Gaudouin con[seill]er du roy a son pr[esidial] au depost des sels de la ville de Thouars porteur de procura[ti]onde Mr Me Pierre Henry de la Ville Seig[eu]r de Beaugé ancien sénéchal de la ville et duché pairie de Thouars assisté de Me Jan François Lemeur maistres Charles Claude Legué procureur de Messire Christophle prudent Juchault chevallier seigneur de Monsault habille a succéder dans l'estoc Juchault [...]

Sont tous les effets qui sons sont trouvés dans le salon à manger restés et sortis jay fermé la porte avec la clef me restée jay sur la serrure dyceluy réapposé le scellez du roy en bande de fer sur une chaise de moy chiffrée

Dans la précédente antichambre

Trois cartes géographiques, un balay de crain et une petite rape de fer blanc prisées vingt sols cy...

Sont tous les meubles trouvés dans la ditte antichambre fors quatre tableaux représentant les père et mère dud[dit] feu Seig[eu]r destreans luy même et son frère qui onrt esté reclamés par le S[ieu]r Gaudouin pour les biens paternels et qui luy ont esté délivrés du consentement des autres parties a condition qu'il en fera part a ceux de la famille qui voudront et ont droit dy participer.

Midy sonné le requérant Maistre Boullé audit nom avons renvoyé la continuation du présent inventaire [...]

Un pot à leau une cuvette et un petit pot de m[auvaise] fayance et un autre pot a l'eau aussy de fayance prisé vingt sols cy ...

Un poids a croc prisé vingt sols cy ...

Un habit et une veste de drap noir prisé dix huit livres cy ...

Un autre vieux habit et une veste de drap noir prisé dix livres cy ...

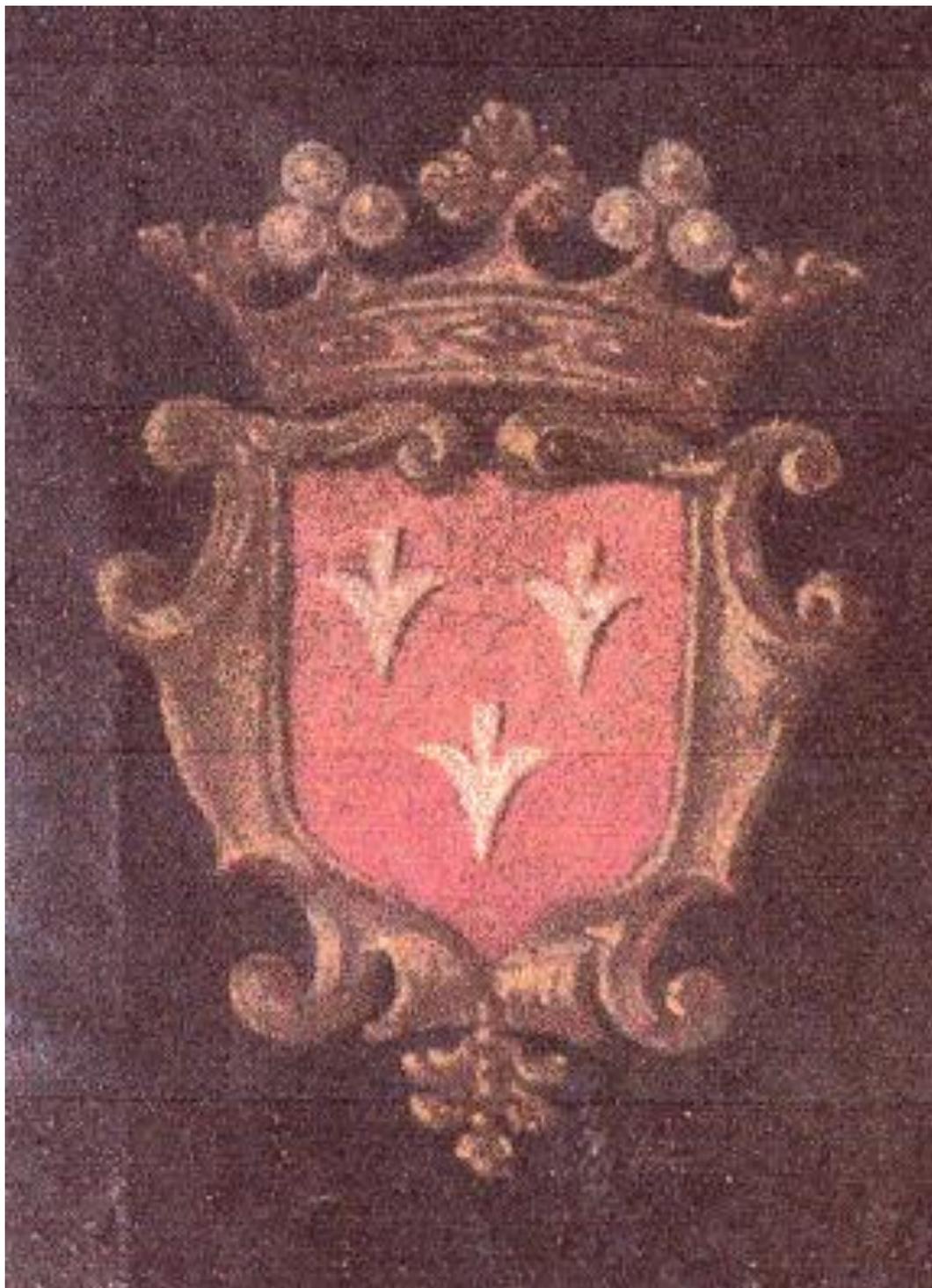
Une robe de palais detamine avec la veste de ras de S[ain]t Maur prisée vingt quatre livres cy ...

Une redingote de drap gris a boutons dor prisée trente livres cy...

Dans un buffet pratiqué dans la boisure six mouchoirs a caffé de toille peinte prisé six livres cy ...



Baziray
Portrait d' Armand-Charles Robin d'Estréans
Huile sur toile
80,5 x 64,5 cm.
1750
Musée des Beaux-Arts de Rennes
Inventaire 11.23.5



Portrait d'Armand-Charles Robin d'Estréans
détail

Blason d'Armand-Charles Robin d'Estréans

De gueule à trois fers de pique d'argent, les pointes en bas



Baziray
Portrait d'homme en veste brune
Huile sur toile
1730
Collection particulière



Baziray
Portrait de femme en bleu
Huile sur toile
1730
Collection privée

J'ai reçu de Monsieur le Marquis de Montluc
la somme de deux cent quarante livres, savoir
quatre louis pour une copie de la Sainte Famille de Simon
Vouet et six louis pour avoir réparé et rafraîchi
dix huit tableaux et portraits dont quittance générale
à Rennes le 19 mai 1783 Lunaud



Quittance du peintre Lunaud

J'ai reçu de Monsieur le marquis de Montluc la somme de deux cent quarante livres savoir quatre louis pour une copie de la Sainte Famille de Simon Vouet et six louis pour avoir réparé et rafraîchi dix huit tableaux et portrait dont quittance générale

A Rennes, le 19 mai 1783

Signé Lunaud

A.D.I.V. 23 J 11



Simon Vouet (1570-1649)
*Vierge à l'enfant, Sainte Elisabeth, Saint Jean-Baptiste et Sainte Catherine
dit la Sainte Famille*
Huile sur toile
1,82 x 1,30 cm
1614-1615
Musée du Prado, Madrid



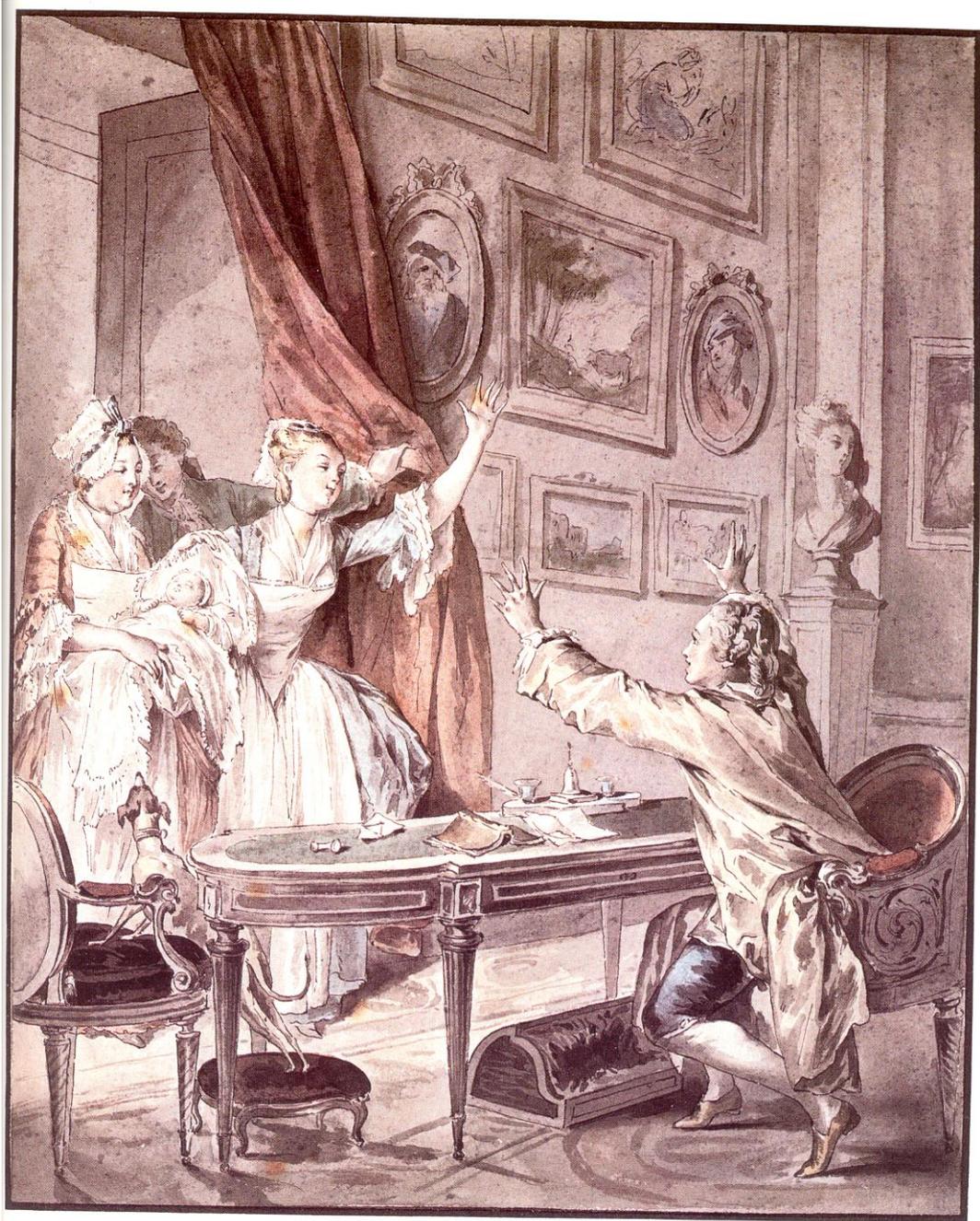
Simon Vouet
Sainte Famille avec Saint Jean-Baptiste
Huile sur toile
Tondo 0,80 cm
1626
The Fine Arts Museum, San Francisco



Simon Vouet
Le repos de la Sainte Famille
Huile sur toile
12 x 1,28 cm
1640
Musée des Beaux-Arts, Grenoble



Simon Vouet
Sainte Famille avec Sainte Elisabeth et Saint Jean-Baptiste
Huile sur toile
1,32 x 1,25 cm
Musée du Louvre, Paris



Jean-Michel Moreau (1741-1814)
« *C'est un fils Monsieur* »
Gravure
1776
Musée du Petit Palais, Paris



Jean-Baptiste Greuze (1723-1805)
Un écolier étudiant sa leçon
Huile sur toile
1757
National Gallery of Scotland, Edimbourg